

PORTRAIT SANTÉ

CPTS Perche Emeraude

2025
Janvier

AUTEURS

Sandrine David, Marie-Cécile Goupil, Camille Foltyn, Dr Jean-François Buyck (ORS Pays de la Loire)

REMERCIEMENTS

Enzo Rodriguez, Virginie Riche, Maryline Pichon, Olivier Fetisson (Conseil départemental de la Sarthe)
Dr Anne-Sophie Banaszuk (CRCDC) pour la mise à disposition de données.

FINANCEMENT

CPTS Perche Emeraude

CITATION SUGGÉRÉE

S. David, M.-C. Goupil, C. Foltyn, J.-F. Buyck (2025). Portrait Santé CPTS Perche Emeraude. ORS Pays de la Loire. 88 p.

L'ORS Pays de la Loire autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette étude sous réserve de la mention des sources, et de ne pas poursuivre une des finalités interdites du SNDS, mentionnées à l'Art. L. 1461-1 de la Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

ISBN : 978-2-36088-448-3 - ISBN NET : 978-2-36088-449-0

©Vupar

Ce portrait dresse un état des lieux actualisé de la santé et ses déterminants à l'échelle de la **CPTS Perche Emeraude** (33 communes, 28 400 habitants).



Méthode

Analyse approfondie et croisée de données statistiques issues de différents systèmes d'information, de résultats d'enquêtes ou mises à disposition par des organismes producteurs de données :

- consommation de soins, recours aux soins (Système national des données de santé, Cnam, CRCDC)
- causes médicales de décès (Inserm CépiDc)
- offre de soins (RPPS, Finess...)
- accompagnement des personnes âgées (Conseil départemental...)
- comportements et habitudes de vie (enquêtes nationales Baromètre de Santé publique France, Escapad OFDT)
- démographie, environnement social (Insee)



Des données spécifiques à la CPTS, enrichies :

- de données départementales, régionales ou nationales lorsque celles-ci ne sont pas disponibles à une échelle territoriale fine
→ pour les pages concernées, le périmètre des données « Sarthe », « Pays de la Loire » ou « France » est précisé dans le titre, et figure un visuel de ce périmètre
- d'éléments de contexte ou d'interprétation sous forme d'encadrés



Ce portrait a été produit au 2^{ème} semestre 2024 à partir des données directement disponibles à ce moment-là. Un décalage temporel existe entre les données ici présentées, qui concernent au mieux la fin d'année 2023, et leur publication en 2025, en raison de différents facteurs (principalement le délai de remontée d'informations fiables et exhaustives dans les bases de données, le délai d'actualisation de certains outils en ligne mobilisés par l'ORS).

Méthode

Indicateurs présentés

- **Effectif**
- **Taux brut** : permet de mesurer la part d'habitants concernés.
- **Taux standardisé sur l'âge** : utilisé pour les comparaisons de la CPTS avec d'autres territoires (France, département, région...) et les évolutions.

Il s'agit du taux que l'on observerait dans la CPTS si la population avait la même structure d'âge que la population française (population de référence retenue ici). Ce taux permet ainsi d'éliminer la différence de structure d'âge entre deux territoires ou entre deux périodes.

Comparaisons territoriales et évolutions

Indicateurs agrégés à l'échelle de la CPTS, comparés avec différents échelons (département, région, France hexagonale)

SOMMAIRE

Vue d'ensemble	7
Santé mentale	18
Conduites addictives	26
Nutrition	34
Santé sexuelle	38
Offre de soins	46
Recours aux soins	57
Parcours de soins	67
Personnes âgées	71
Inégalités sociales de santé	81



VUE D'ENSEMBLE





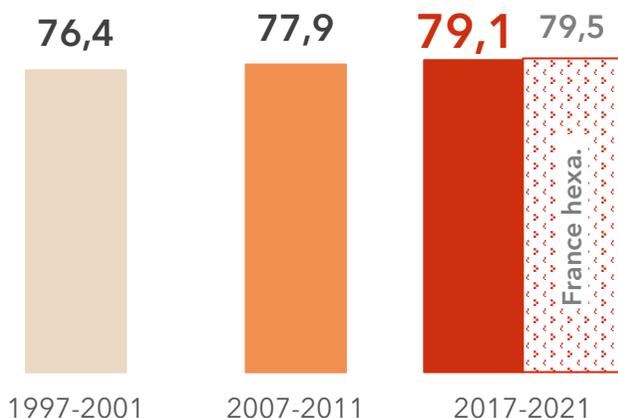
Espérance de vie des habitants de la CPTS

- en hausse mais ralentissement sur la dernière décennie
- nettement supérieure chez les femmes mais l'écart s'est réduit (+ 6,4 ans par rapport aux hommes)
- proche de la moyenne nationale

HOMMES



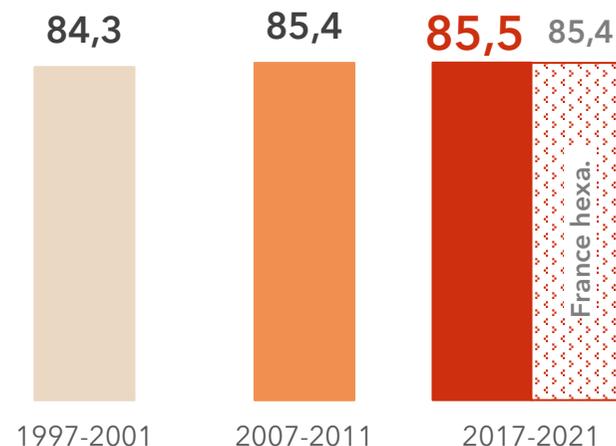
+ 2,7 ans en 20 ans
+ 1,2 an en 10 ans



FEMMES



+ 1,2 an en 20 ans
+ 0,1 an en 10 ans



Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Moyenne sur 5 ans.

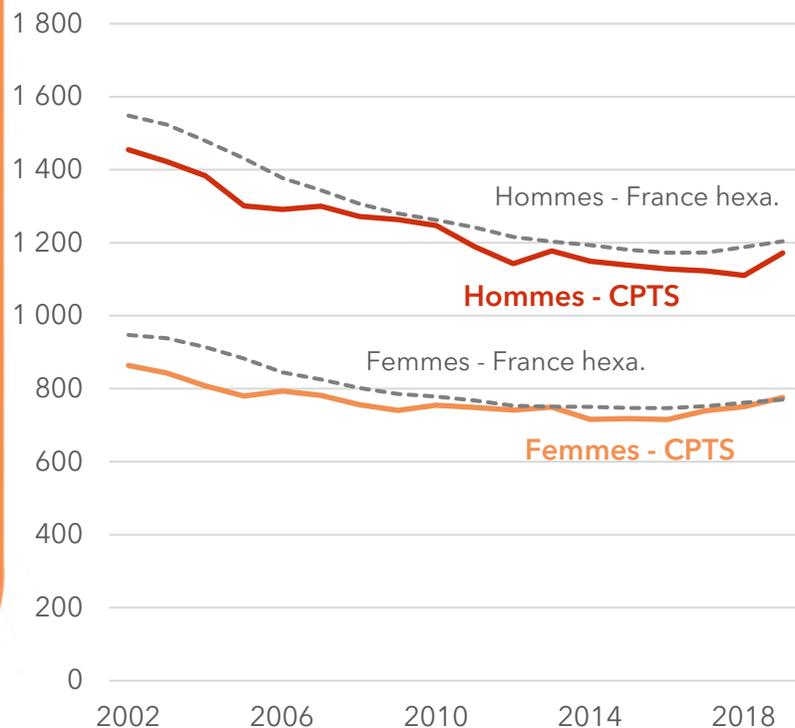
Selon les données nationales de mortalité des années 2020-2022, les hommes cadres de 35 ans vivent en moyenne 5,3 ans de plus que les hommes ouvriers. Chez les femmes, cet écart atteint 3,4 ans. Quelle que soit leur catégorie sociale, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. L'espérance de vie des ouvrières est même légèrement supérieure à celle des hommes cadres.

Insee. (2024). Les écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers : 5 ans chez les hommes, 3 ans chez les femmes. Insee Première, n° 2005, 4 p.



Une mortalité (générale) en légère hausse chez les hommes et les femmes sur les années récentes

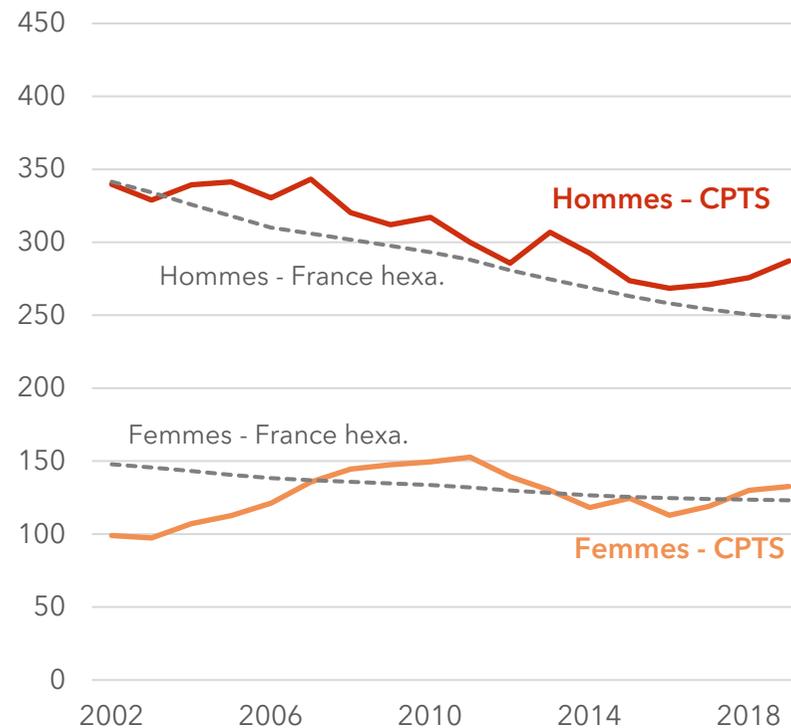
Mortalité générale (« tous âges »)



Sur les années récentes, hausse de la fréquence des décès notamment due à la Covid-19

Une mortalité prématurée qui fluctue, plutôt stable voire en hausse sur les années récentes

Mortalité prématurée (« avant 65 ans »)



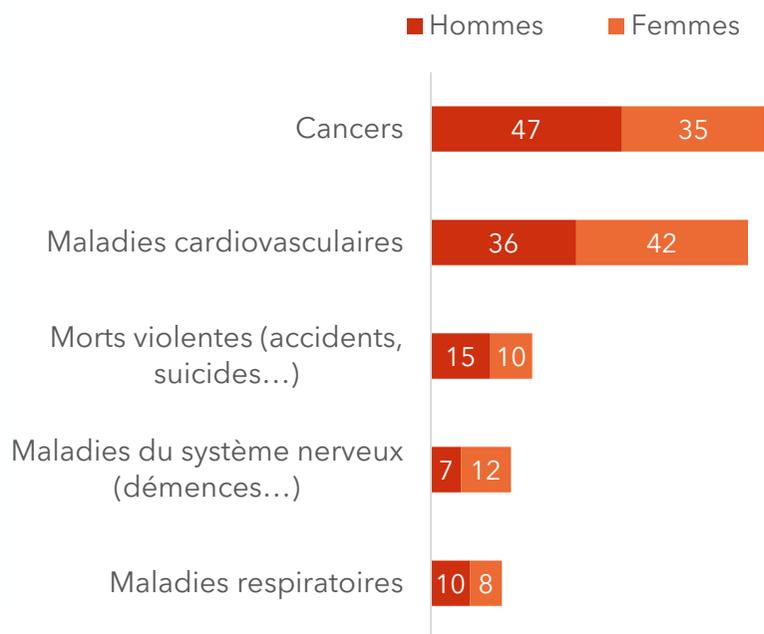
Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Taux standardisés sur l'âge pour 100 000 habitants, moyenne sur 5 ans.
Note : Les échelles des graphiques sont différentes.

Une part importante des décès sont évitables par la prévention

en moyenne 322 décès par an

(161 hommes, 161 femmes)

Principales causes des décès « tous âges »

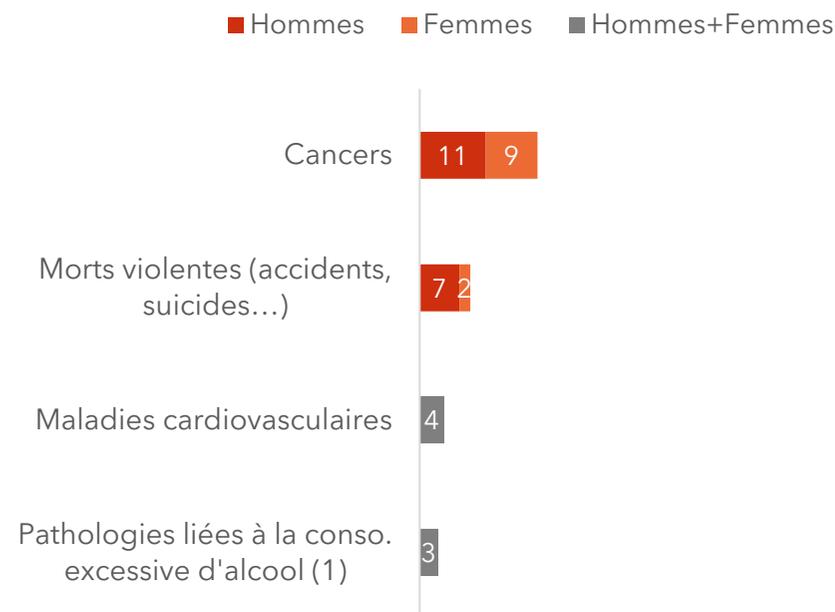


en moyenne 50 décès prématurés

(avant 65 ans) par an

(34 hommes, 16 femmes)

Principales causes de décès avant 65 ans



Covid-19 sur les années 2020 et 2021

30 décès au total parmi les habitants de la CPTS

Parmi les décès avant 65 ans

46 % considérés **évitable**s par la prévention², soit en moyenne **23 décès par an**

Source : Inserm CépiDc - exploitation ORS

Moyenne sur la période 2017-2021.

1. Maladies alcooliques du foie (y compris cirroses du foie d'origine non précisée), psychoses alcooliques et alcoolisme.

2. Cancers du poumon, des voies aérodigestives supérieures, du foie et de la vessie, mésothéliome, causes directement liées à l'usage d'alcool, accident de la circulation, blessures accidentelles, suicides, agressions, Sida, certaines affections cardiovasculaires...



Des spécificités territoriales en matière de mortalité

Sur la période 2017-2021

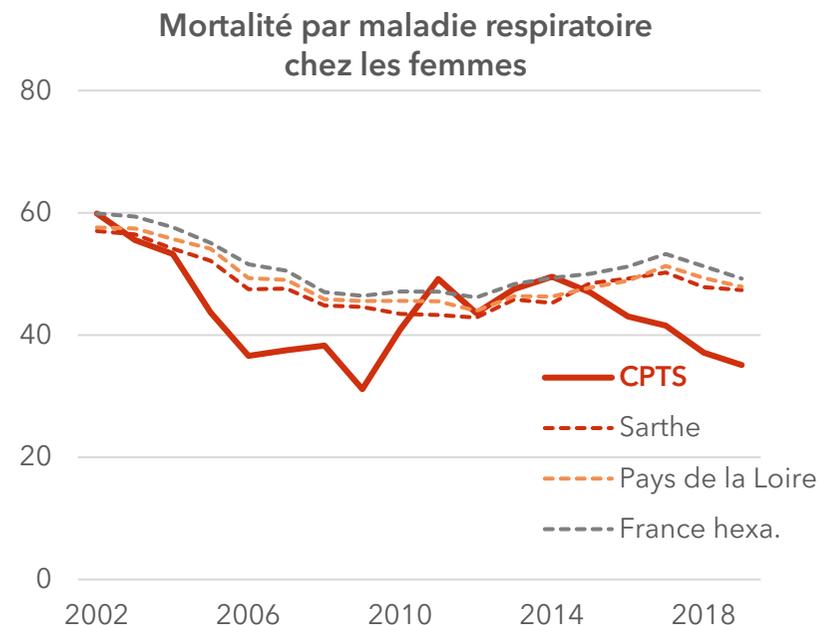
Mortalité générale proche de la moyenne nationale chez les hommes et chez les femmes

Un constat qui recouvre toutefois des écarts de mortalité pour certaines pathologies ou problèmes de santé

- **surmortalité par suicide chez les hommes** (+ 88 %) (cf. page 22)
- **surmortalité par pathologies directement liées à une consommation excessive d'alcool**¹ (+ 35 %) (cf. page 30)
- **sous-mortalité par maladie respiratoire chez les femmes** (- 27 % par rapport à la France) qui doit être considérée avec précaution car cette mortalité connaît d'importantes fluctuations selon les années

Mortalité prématurée (« avant 65 ans ») supérieure de 14 % à la moyenne nationale en raison notamment d'une **surmortalité par suicide avant 65 ans** (+ 83 %)

1. Maladies alcooliques du foie (y compris cirrhoses du foie d'origine non précisée), psychoses alcooliques et alcoolisme.



Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Taux standardisés sur l'âge pour 100 000 habitants, moyenne sur 5 ans.

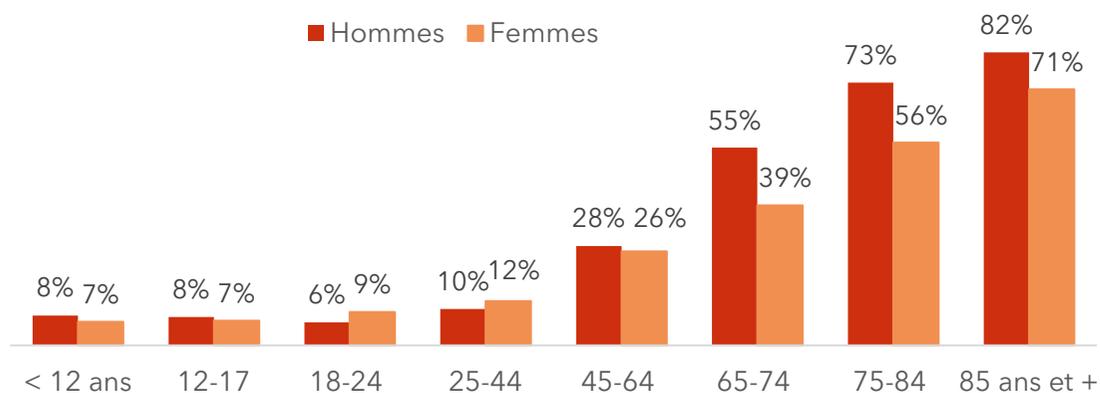


Le poids des maladies chroniques

27 % des hommes et 25 %¹ des femmes pris en charge pour une maladie chronique², soit au total environ 7 200 habitants de la CPTS (2021)

- des taux augmentant très fortement avec l'âge
- avec des situations de polyopathologies fréquentes
- > occasionnant de très nombreux recours auprès des acteurs du soin

Proportion de personnes prises en charge pour une maladie chronique selon l'âge et le sexe (2021)



Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.

1. Taux bruts.

2. Être pris en charge pour l'une des pathologies identifiées dans la Cartographie des pathologies et des dépenses, méthodologie de repérage d'une quarantaine de groupes de pathologies développée par la Cnam. Ces pathologies sont identifiées à partir du fait d'être en ALD, et/ou d'avoir été hospitalisé, et/ou de bénéficier d'un traitement médicamenteux ou d'actes médicaux spécifiques.



Maladies chroniques les plus fréquemment prises en charge

1^{er} rang : maladies cardiovasculaires

7,8 % des habitants de la CPTS pris en charge en 2021 (et 17,3 % ont un traitement du risque vasculaire¹, hors pathologies)

2^e : diabète

3^e : maladies respiratoires

(asthme...)

4^e : cancers (actifs ou sous surveillance)

- cancer de la prostate (2,2 % des hommes)
- cancer du sein (2,3 % des femmes)
- cancer du côlon-rectum (0,6 %)
- cancer du poumon (0,2 %)

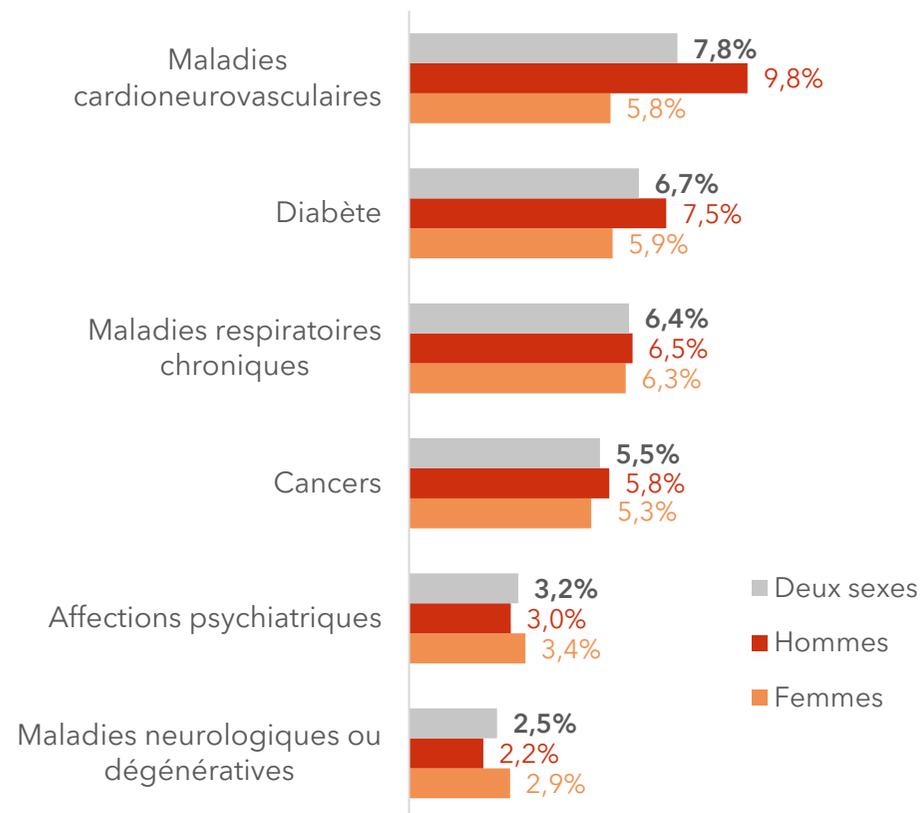
5^e : affections psychiatriques

(cf. page 19)

6^e : maladies neurodégénératives

- 1,0 % démences, dont maladie d'Alzheimer (4,1 % parmi les 65 ans et plus)
- 0,5 % Maladie de Parkinson (1,8 % parmi les 65 ans et plus)

Principales maladies chroniques prises en charge (2021)



Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.

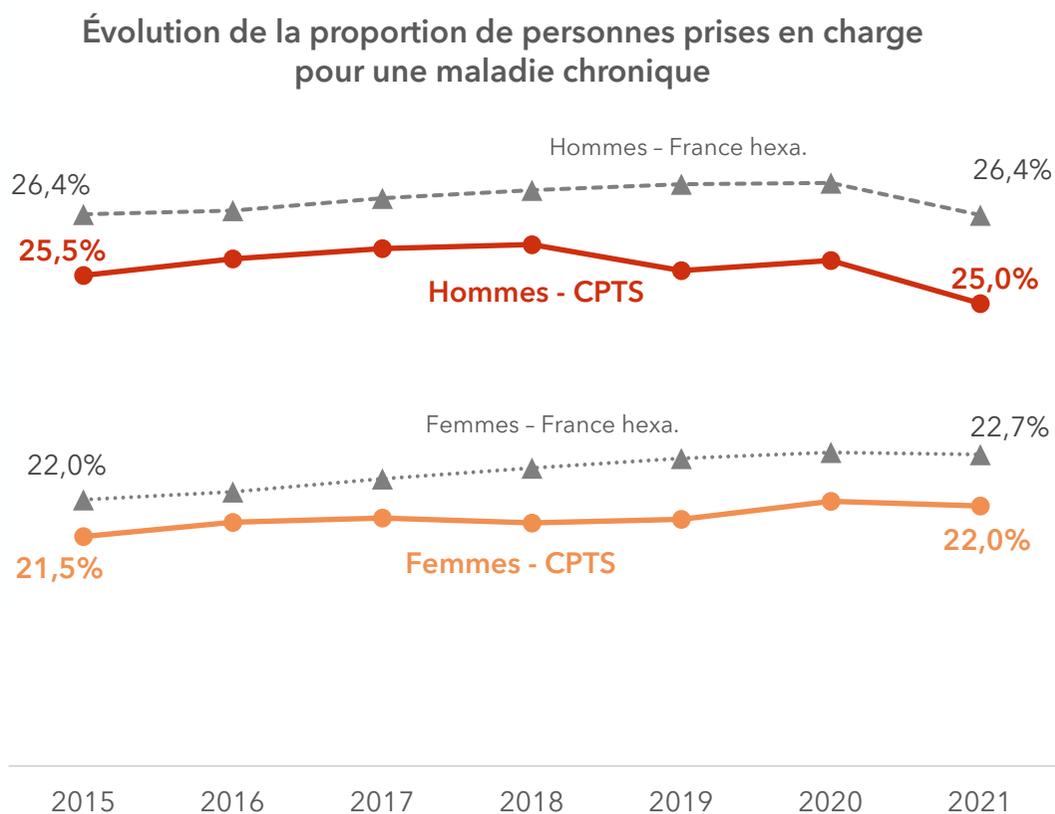
Taux bruts.

2. Traitements antihypertenseurs ou hypolipémiants.



Maladies chroniques. Évolution

Un taux de personnes prises en charge orienté à la hausse chez les femmes mais qui reste inférieur à la moyenne nationale, comme chez les hommes



Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
 Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.
 Taux standardisés sur l'âge.



Évolutions à considérer avec précaution en raison de l'impact de la crise Covid-19 sur la prise en charge au cours des années 2020 et 2021



Des écarts avec la moyenne nationale qui peuvent être liés à de multiples facteurs :

- ↪ structure sociale de la population
- ↪ environnements physiques et sociaux
- ↪ comportements et habitudes de vie
- ↪ offre de soins et médicosociale
- ↪ pratiques de recours aux soins et à la prévention
- ↪ ...



Maladies chroniques. Spécificités locales

Taux inférieurs à la moyenne nationale

- **Maladies cardioneuvasculaires**
comportements (alimentation, activité physique, surpoids...) ? ...
- **Affections psychiatriques**
- **Maladies neurologiques ou dégénératives**

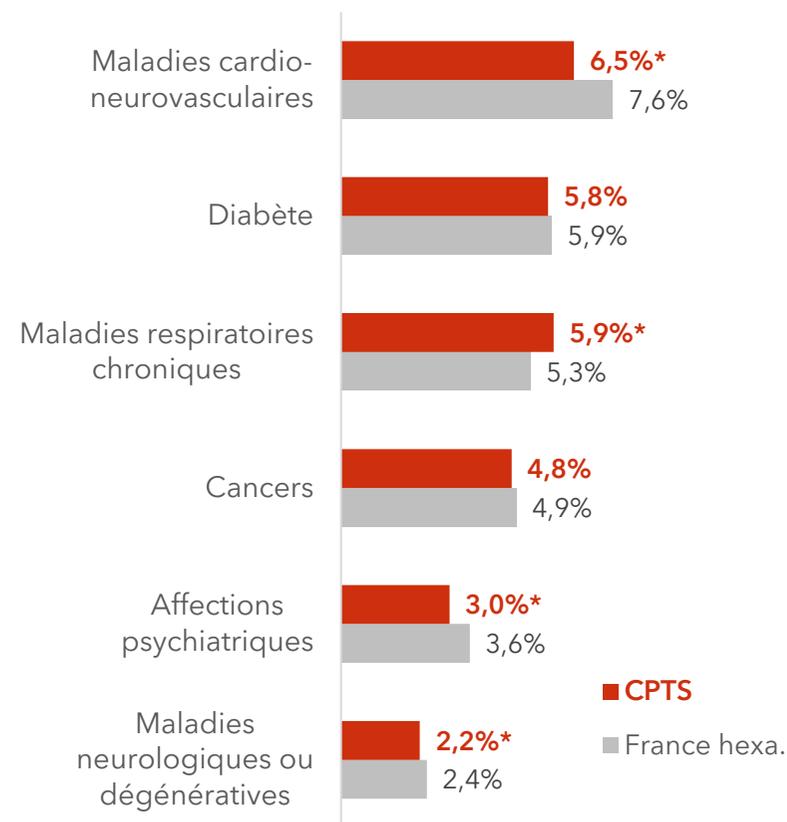
Taux proches de la moyenne nationale

- **Diabète**
- **Cancers**

Taux supérieurs à la moyenne nationale

- **Maladies respiratoires** (asthme...) plus grande fréquence du tabagisme ? expositions professionnelles ? pollution de l'air ? ...

Principales maladies chroniques prises en charge (2021)



Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés. Taux standardisés sur l'âge.

* Écart statistiquement significatif avec la moyenne nationale.

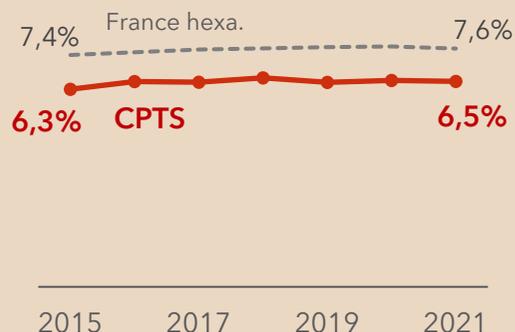
Maladies chroniques. Évolutions des principales pathologies

Des taux relativement stables

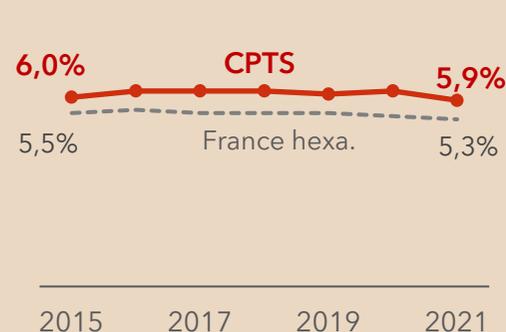
VUE
D'ENSEMBLE



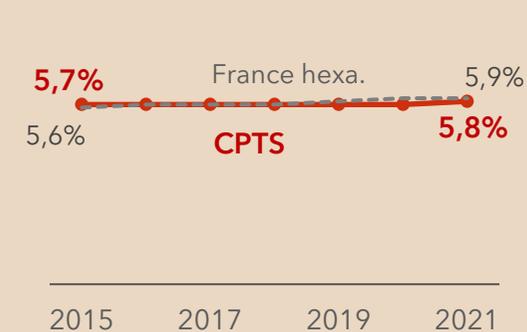
Maladies cardiovasculaires



Maladies respiratoires (dont asthme)



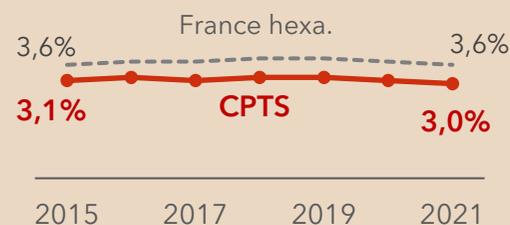
Diabète



Cancers



Affections psychiatriques



Maladies neurologiques ou dégénératives



Des évolutions à considérer avec précaution en raison de l'impact de la crise Covid-19 sur les prises en charge sur les années 2020 et 2021

Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.
Taux standardisés sur l'âge.



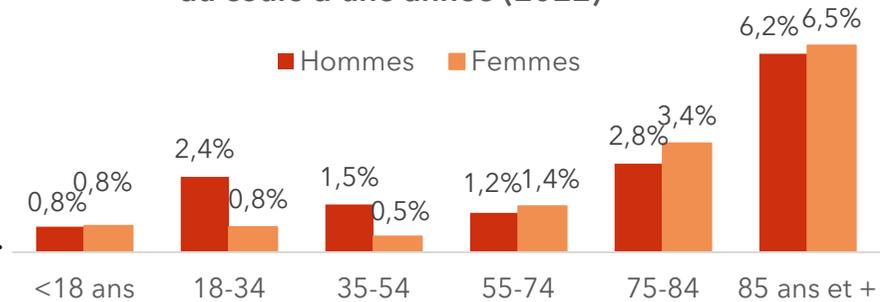
Focus sur les accidents

450 habitants hospitalisés
en service de médecine ou de chirurgie
en 2022 pour une lésion traumatique
- 40 % pour fractures, 16 % plaies,
14 % luxations/entorses, 10 % traumatismes crâniens...
→ **ce qui représente 1,5 % des habitants**
- ce taux atteint 6,4 % chez les 85 ans et plus

Accidents de la vie courante
en moyenne 14 décès par an (2017-2021)
• 86 % des décès concernent des personnes
âgées de 65 ans et plus
• **chutes au 1^{er} rang**

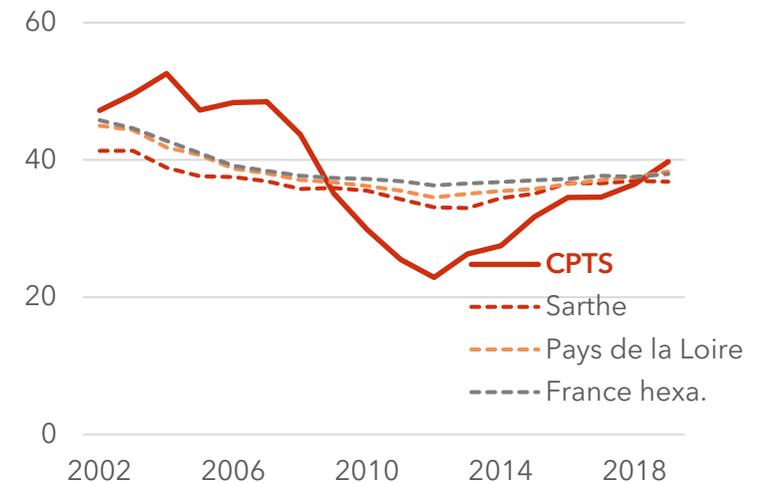
une mortalité qui fluctue fortement
mais qui est orientée à la hausse et
est proche de la moyenne nationale
sur les dernières années

Proportion de personnes hospitalisées
pour une lésion traumatique
au cours d'une année (2022)



Source : PMSI MCO (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Mortalité par accident de la vie courante



Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Taux standardisés sur l'âge, pour 100 000 habitants,
moyenne sur 5 ans.

SANTÉ MENTALE



1 habitant sur 9 est pris en charge pour des troubles de la santé mentale

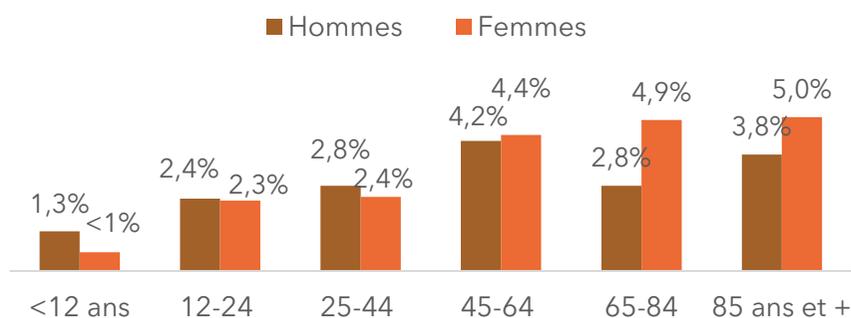
(3,0 % pour une affection psychiatrique + 8,3 % ont un traitement régulier par psychotropes)

Affections psychiatriques

880 habitants pris en charge en 2021, soit 3,0 % de la population¹ (2,9 % des hommes ; 3,2 % des femmes)

Après 65 ans, les femmes sont plus concernées que les hommes

Proportion de personnes prises en charge pour une affection psychiatrique selon le sexe et l'âge (2021)



1. Personnes qui ont fait l'objet d'une hospitalisation et/ou qui bénéficient d'une reconnaissance en Affection longue durée (ALD) pour une affection psychiatrique.

1^{er} motif de prise en charge :
les troubles névrotiques et de l'humeur
(près de 2 % de la population)

Des taux inférieurs à la moyenne nationale

	CPTS		France hexa.
	Effectifs	Taux	Taux
TOTAL Affections psychiatriques	880	3,0%*	3,6%
<i>dont</i> : Troubles névrotiques et de l'humeur	550	1,9%*	2,1%
Troubles addictifs	130	0,5%	0,5%
Troubles psychotiques	130	0,5%*	0,7%
Troubles psychiatriques ayant débuté dans l'enfance	60	0,2%*	0,3%
Déficiência mentale	40	0,1%*	0,2%
Autres troubles psychiatriques	90	0,3%*	0,6%

Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.

Taux standardisés sur l'âge.

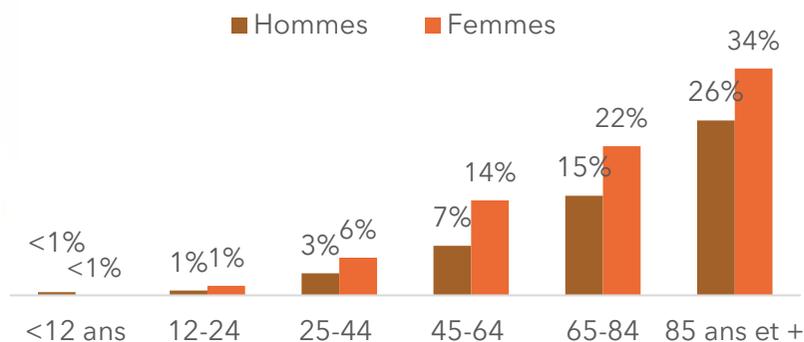
* Écart statistiquement significatif avec la moyenne nationale.

Traitements réguliers par psychotropes (hors affections psychiatriques) : près de 2 600 habitants concernés en 2021, soit 8,3 % de la population¹

Les femmes nettement plus souvent concernées : 10 % ont un traitement régulier contre 6 % des hommes

Des taux augmentant très fortement avec l'âge : atteint 26 % chez les 75 ans et plus (26 % en France)

Proportion de personnes bénéficiant d'un traitement régulier de psychotropes selon le sexe et l'âge (2021)



Un taux global (8,3 %) proche de la moyenne nationale (8,5 %)

→ Un constat qui recouvre des différences selon le type de traitement : taux supérieur à la moyenne nationale pour les anxiolytiques, taux inférieur pour les antidépresseurs et régulateurs de l'humeur, et pour les hypnotiques

	CPTS		France
	Effectifs	Taux	Taux
TOTAL Traitements réguliers psychotropes	2 590	8,3%	8,5%
dont : Anxiolytiques	1 570	5,0%*	4,7%
Antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	1 360	4,4%*	4,8%
Hypnotiques	500	1,5%*	1,8%
Neuroleptiques	160	0,5%	0,5%

1. Personnes qui ont reçu au moins 3 délivrances d'une catégorie de psychotropes dans l'année, et qui n'ont pas d'affection psychiatrique repérée à partir des données d'hospitalisation ou d'ALD.

Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
 Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.
 Taux standardisés sur l'âge.
 * Écart statistiquement significatif avec la moyenne nationale.



Tentatives de suicide

En moyenne 34 habitants sont hospitalisés au moins une fois pour une tentative de suicide en service de médecine, chirurgie ou de psychiatrie chaque année

→ plus d'un quart de ces patients sont des femmes âgées de 12 à 24 ans

Un effectif en hausse chez les jeunes sur les années récentes

Évolution du nombre annuel moyen d'habitants de la CPTS hospitalisés pour une tentative de suicide



Le **taux**¹ global d'habitants de la CPTS hospitalisés pour tentative de suicide (119 pour 100 000 sur la période 2021-2023) est proche de la moyenne nationale (114) mais **supérieur à la moyenne départementale** (101)

Sources : PMSI MCO, RIMP (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
1. Taux standardisé sur l'âge.

Nombre moyen d'habitants hospitalisés pour une tentative de suicide par an (2021-2023)

	Hommes	Femmes	Total
12-24 ans	4	14	11
25-44 ans			7
45 ans et +	6	10	16
Total	10	24	34

« Les femmes sont particulièrement vulnérables entre 15 et 19 ans mais plus particulièrement pour celles appartenant aux 25 % des ménages les plus modestes... »

« Dans l'ensemble, les personnes les plus modestes ont quatre fois plus de risque de faire une tentative que les plus aisées.

Les personnes qui vivent seules sont plus touchées que celles qui vivent en couple, en particulier les femmes seules avec un ou plusieurs enfants. Les personnes divorcées sont les plus vulnérables, quel que soit leur âge.

Les personnes en âge de travailler, mais sans activité ou au chômage, sont beaucoup plus à risque que les personnes en emploi ».

Observatoire national du suicide. (2022). Suicide. Mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19. 5^e Rapport. 330 p.

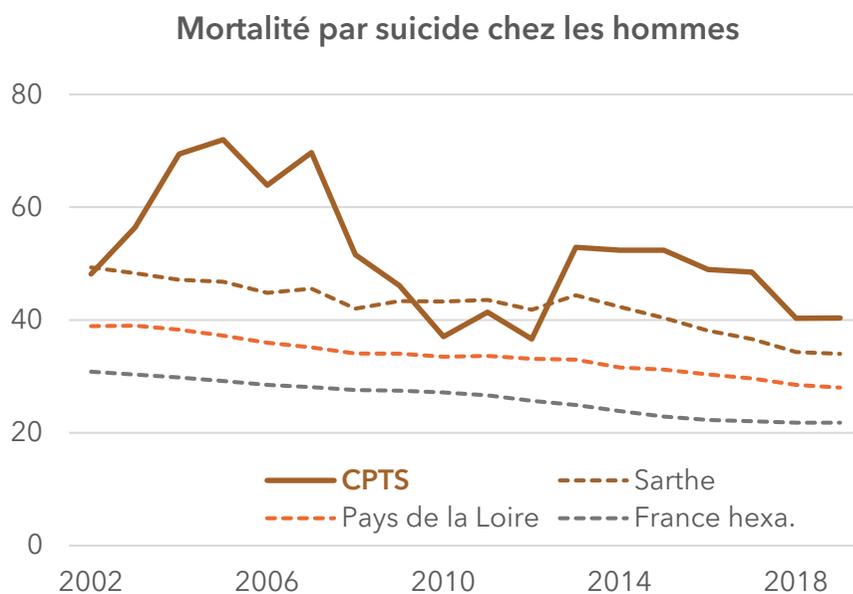


Suicides

8 décès en moyenne par an, sur la période 2017-2021

- la moitié de ces décès concernent des hommes âgés de moins de 65 ans

Chez les hommes, une mortalité qui fluctue, et reste nettement supérieure à la moyenne nationale : + 88 % en 2017-2021
(+ 55 % en Sarthe, + 29 % en Pays de la Loire)



Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Taux standardisés sur l'âge, pour 100 000 habitants, moyenne sur 5 ans.

« ... du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021..., la mortalité par suicide n'a pas augmenté en France »... Il convient toutefois de rester prudent, car une augmentation... est toujours susceptible de survenir de façon différée... »
Observatoire national du suicide. (2022). Suicide. Mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19. 5^e Rapport. 330 p.

« À l'échelle des groupes socioprofessionnels, certaines professions semblent davantage associées au risque suicidaire. Les agriculteurs, les employés et les ouvriers ont ainsi un risque deux à trois fois plus élevé de décéder par suicide que les cadres...
Outre des conditions de travail sources de stress et des formes de harcèlement, d'autres facteurs pourraient également expliquer en partie les taux de suicide importants dans certaines professions, comme l'accès facilité à des moyens létaux (armes à feu, médicaments...) mais aussi du fait de la solitude propre à l'exercice du métier. On sait que l'isolement et le sentiment de solitude chez les agriculteurs constituent un motif important de risque suicidaire... »
Observatoire national du suicide. (2020). Suicide. Quels liens avec le travail et le chômage ? Penser la prévention et les systèmes d'information. 4^e Rapport. 272 p.



Focus sur les 12-24 ans

100 jeunes du territoire sont pris en charge pour une **affection psychiatrique** (2021)

- 50 garçons, 50 filles
- soit 2,3 % des jeunes (2,5 % en France)
- **un effectif en hausse** (75 jeunes en 2015 ; 1,9 %)

Jeunes hospitalisés en court séjour ou psychiatrie pour une **tentative de suicide**

- effectif en hausse (7 en moyenne par an sur la période 2015-2017, 11 en 2021-2023, cf. page 21)
- plus des trois quarts d'entre eux sont des filles (2021-2023)

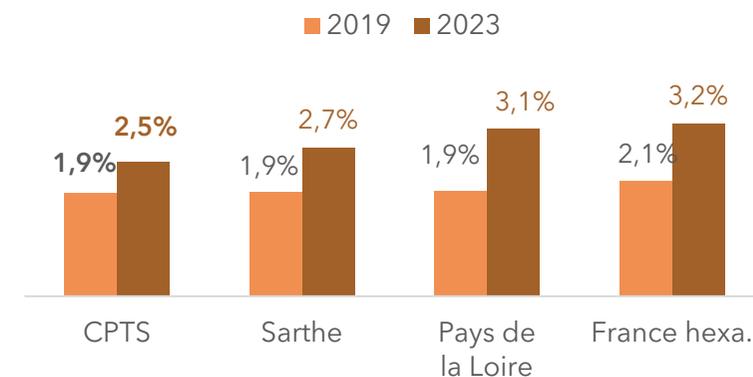
Un effectif de **jeunes avec un traitement régulier par psychotropes en augmentation**

- 110 jeunes concernés en 2023, soit 2,5 % des 12-24 ans contre 80 jeunes en 2019 (1,9 %)
- Un taux inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale

	Effectifs de jeunes
TOTAL Affections psychiatriques	100
<i>Dont :</i>	
- Troubles névrotiques et de l'humeur	40
- Troubles psychiatriques ayant débuté dans l'enfance	20
- Troubles addictifs	10
- Troubles psychotiques	10
- Autres (dont déficience mentale)	20

Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
 Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.

Proportion de jeunes de 12-24 ans bénéficiant d'un traitement régulier par psychotropes¹ dans l'année



Source : DCIR (SNDS, Cnam) - exploitation ORS
 Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.
 1. Au moins 3 délivrances dans l'année, traitement associé ou non à une affection psychiatrique.



Troubles des conduites alimentaires (TCA)



Troubles les plus fréquents : **anorexie, boulimie et hyperphagie boulimique**
Des troubles qui **débutent généralement à l'adolescence et au début de l'âge adulte** et qui concernent **majoritairement des femmes**

selon des études internationales,

l'anorexie mentale affecte entre 0,9 et 1,5 % des femmes, 0,25 et 0,3 % des hommes (HAS, 2010)

la boulimie entre 1 et 3 % des femmes, 0,1 et 0,5 % des hommes

l'hyperphagie boulimique entre 1,9 et 3,5 % des femmes, 0,3 et 2,0 % des hommes (HAS, 2019)

En moyenne 86 habitants de la Sarthe ont été hospitalisés¹ pour des TCA chaque année, au cours de la période 2022-2023

- 49 % de ces habitants sont des jeunes femmes âgées de 12 à 24 ans (52 % en Pays de la Loire, 36 % en France)
- Parmi ces 86 habitants, en moyenne 6 résident dans la CPTS Perche Emeraude

Un effectif stable en Sarthe alors qu'il est en hausse à l'échelle régionale (+ 21 % entre les périodes 2018-2019 et 2022-2023) et nationale (+ 26 %)

Sources : PMSI MCO, RIMP (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

1. Hospitalisés en service de court séjour ou de psychiatrie.



Troubles du neurodéveloppement (TND)

Selon les études internationales,
5 % à 15 % des enfants ont un TND (HAS, 2020)

Peu de données disponibles en France

- TSA : 1 % des enfants, une prévalence en hausse (Santé publique France, 2020)
- Troubles Dys : 8 % des enfants (HAS, 2018)

En 2023, près de 40 habitants de la CPTS sont pris en charge pour **des troubles du spectre de l'autisme (TSA)**

(sont en ALD, ou ont fait l'objet d'une hospitalisation en court séjour ou en psychiatrie)

Un effectif à considérer comme un minimum car il ne concerne que les TSA, les prises en charge en secteur ambulatoire de psychiatrie, ainsi que celles en secteur médicosocial ne sont pas prises en compte

- La moitié de ces habitants sont âgés de 5 à 14 ans et les trois quarts sont des hommes (respectivement 39 % et 74 % en Pays de la Loire)

Un effectif en hausse

- environ 30 personnes en 2019, 40 en 2023, soit une hausse d'environ 30 % (+ 18 % en Sarthe, + 21 % en Pays de la Loire, + 35 % en France)

Les troubles du neurodéveloppement regroupent :

- les **troubles du spectre de l'autisme** (TSA)
- le **trouble du développement intellectuel** (TDI)
- le **trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité** (TDAH)
- les **troubles Dys** :
 - ✓ troubles de la communication incluant le trouble développemental du langage (dysphasie), troubles de la parole (principalement les troubles articulatoires) et de la fluence ;
 - ✓ troubles spécifiques des apprentissages du calcul (dyscalculie), du langage écrit (dyslexie) et du graphisme (dysgraphie) ;
 - ✓ troubles moteurs incluant le trouble développemental de la coordination (dyspraxie) et les tics chroniques.

Gouvernement. (2023). *Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : Autisme, Dys, TDAH, TDI*. 40 p.

Sources : PMSI MCO, RIMP, DCIR (SNDS, Cnam) - exploitation ORS



CONDUITES ADDICTIVES





Consommation de tabac en Pays de la Loire



Un tabagisme quotidien en recul mais qui reste fréquent

18-75 ans : **22 %** en 2021 contre 26 % en 2010
jeunes de 17 ans : **18 %** en 2022 contre 31 % en 2011

des disparités départementales

21 % (Loire-Atlantique) à 25 % (Sarthe) des 18-75 ans en 2021
→ **25 % de fumeurs quotidiens en Sarthe**

un tabagisme quotidien globalement moins fréquent qu'en moyenne en France...

22 % des 18-75 ans en Pays de la Loire fument tous les jours contre 25 % en France (2021)
... **sauf chez les garçons de 17 ans**

21 % en Pays de la Loire contre 17 % en France (2022)

un tabagisme quotidien plus fréquent chez les hommes

18-75 ans : 25 % contre 19 % des femmes (2021)
jeunes de 17 ans : 21 % contre 15 % des filles (2022)

→ des différences selon le milieu social (cf. inégalités sociales de santé, page 86).

Chaque année, en France, **75 000 décès** sont attribuables au tabagisme, ce qui représente 13 % du nombre total des décès.

Sources : Baromètre Santé publique France 2021, Escapad 2022 (OFDT) - exploitation ORS



Traitements nicotiniques de substitution

CONDUITES
ADDICTIVES



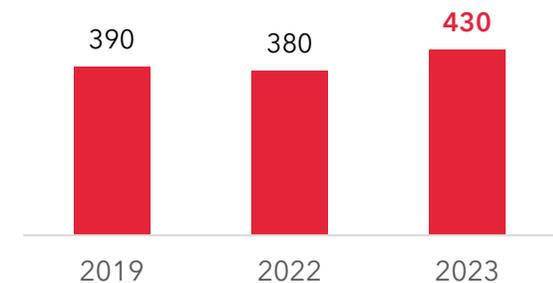
Plus de 400 habitants de la CPTS ont bénéficié d'un remboursement de traitement nicotinique de substitution (TNS) en 2023

- 51 % sont des hommes
- 34 % sont âgés de 30-49 ans, 54 % de 50-74 ans
- Un effectif en hausse de 9 % par rapport à 2019 (stable en Sarthe, + 5 % en Pays de la Loire)
 - une hausse plus marquée chez les femmes (+ 14 %) et les 50-74 ans (+ 26 %)
 - baisse chez les 15-29 ans

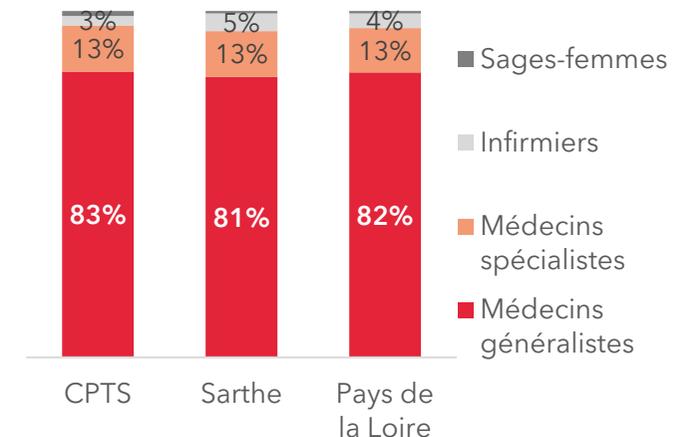
83 % des TNS ont été prescrits en 2023 par des médecins généralistes (87 % en 2019)

13 % par des spécialistes
3 % par des infirmiers
1 % par des sages-femmes

Nombre d'habitants de la CPTS ayant bénéficié dans l'année d'un remboursement de TNS



Répartition des délivrances de TNS selon les prescripteurs (2023)



Source : DCIR (SNDS, Cnam) - exploitation ORS



Consommation d'alcool en Pays de la Loire



nettement plus fréquente qu'au plan national

- 28 % des 18-75 ans déclarent une consommation d'alcool dépassant les repères préconisés contre 22 % en France en 2021
- 13 % des jeunes de 17 ans déclarent un usage régulier d'alcool contre 7 % en France en 2022

des consommations en hausse parmi les adultes...

23 % des 18-75 ans déclarent une Alcoolisation ponctuelle importante (API) mensuelle¹ en 2021 contre 18 % en 2017 (stable en France)

... stables chez les jeunes, alors qu'elles sont en baisse au plan national

13 % des jeunes de 17 ans déclarent un usage régulier d'alcool en 2022 contre 12 % en 2017 (baisse en France)

des consommations nettement plus fréquentes chez les hommes

18-75 ans : 15 % consomment de l'alcool tous les jours contre 4 % des femmes (2021)

jeunes de 17 ans : 20 % ont un usage régulier² contre 6 % des filles (2022)

→ des disparités selon le milieu social (cf. inégalités sociales de santé, page 86).



Repères de consommation à moindre risque

« Pour votre santé, l'alcool c'est maximum 2 verres par jour, et pas tous les jours ».



En France, la consommation d'alcool est à l'origine de 41 000 décès par an, dont 30 000 chez les hommes et 11 000 chez les femmes, soit 11 % des décès masculins et 4 % des décès féminins.

Sources : Baromètre Santé publique France 2021, Escapad 2022 (OFDT) - exploitation ORS

1. Consommer 6 verres ou plus en une même occasion, au moins une fois par mois.

2. Au moins 10 usages dans le mois.



Troubles addictifs liés à la consommation d'alcool

120 habitants de la CPTS ont été hospitalisés¹ ou sont en ALD pour des troubles addictifs liés à l'alcool en 2021, soit 0,4 % de la population

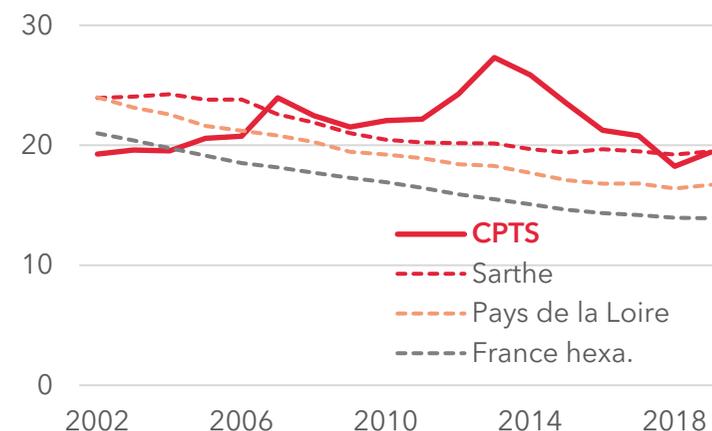
- 60 % des personnes prises en charge sont des hommes âgés de moins de 65 ans

Un taux proche de la moyenne nationale (0,4 %)

Mortalité par pathologies directement liées à la consommation excessive d'alcool²

- 6 décès en moyenne par an sur la période 2017-2021 (un effectif minimum³)
- **qui fluctue et reste supérieure à la moyenne nationale** (+ 35 % sur la période 2017-2021)
- Une surmortalité également retrouvée à l'échelle du département (+ 39 %) et de la région (+ 20 %)

Mortalité par pathologies directement liées à l'alcool²



Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Taux standardisé sur l'âge pour 100 000 habitants, moyenne sur 5 ans.
2. Maladie alcoolique du foie, psychose alcoolique et alcoolisme.

1. Hospitalisés en service de court séjour ou de soins de suite et de réadaptation ou de psychiatrie.
ALD : affection de longue durée.



3. Cet indicateur de mortalité ne prend en compte que quelques pathologies attribuables à la consommation d'alcool (celles les plus spécifiques), et sous-estime le nombre de décès attribuables à l'alcool. Une étude nationale a estimé qu'en 2015, 11 % des décès masculins et 4 % des décès féminins sont attribuables à l'alcool. Ce qui représenterait environ 25 décès par an parmi les habitants de la CPTS.

Bonaldi C, Hill C. (2019). La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire. Santé publique France. n°5-6. pp. 97-108.*



Consommation de drogues en Pays de la Loire



Cannabis

- Drogue illicite la plus consommée

Consommation régulière

(déclarer au moins 10 usages de cannabis dans le mois)

- concerne 3 % des 18-64 ans en 2021
- **en recul chez les jeunes de 17 ans** : 5 % en 2022 contre 7 % en 2017
- des taux régionaux proches de la moyenne nationale
- **des usages nettement plus fréquents chez les hommes**
 - 18-64 ans : 5 % des hommes contre 1 % des femmes (2021)
 - Jeunes de 17 ans : 7 % des garçons contre 2 % des filles (2022)

→ des disparités selon le milieu social (cf. inégalités sociales de santé, page 86).

Sources : Baromètre Santé publique France 2021, Escapad 2022 (OFDT) – exploitation ORS



Consommation de drogues en Pays de la Loire



Autres drogues illicites

En France, des niveaux d'usage en forte augmentation, notamment pour les stimulants

Près d'un adulte sur 10 déclare avoir déjà consommé au moins une fois de la cocaïne dans sa vie, et un sur 12 de la MDMA/ecstasy.

Chez les jeunes des Pays de la Loire,

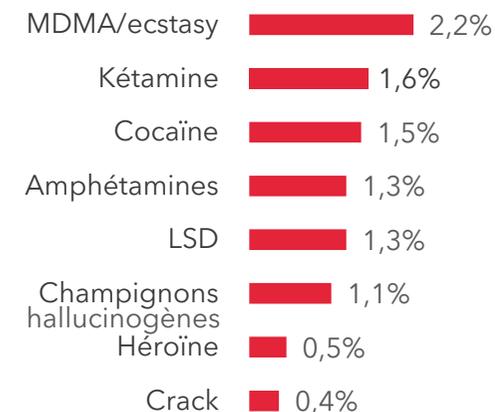
- **une expérimentation globalement en baisse sur les années récentes**
en 2022, 5 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir expérimenté au cours de la vie au moins une drogue illicite autre que le cannabis contre 7 % en 2017
 - drogues les plus expérimentées : MDMA/ecstasy, kétamine, cocaïne...
- **une expérimentation de la kétamine plus fréquente dans la région (1,6 %) qu'en France (0,9 %)**

Produits détournés de leur usage

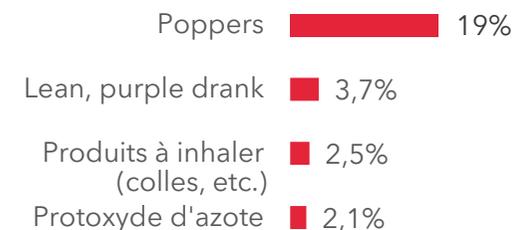
Chez les jeunes des Pays de la Loire,

- **une expérimentation plus fréquente des poppers (19 %) qu'en France (11 %)**
- **une expérimentation du protoxyde d'azote (« gaz hilarant ») qui concerne comme en France 2 % des jeunes**

Expérimentation autres drogues illicites chez les jeunes de 17 ans (Pays de la Loire, 2022)



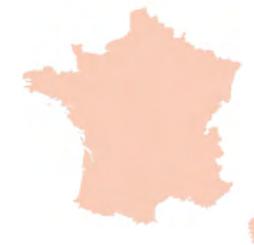
Expérimentation produits psychoactifs dont l'usage est détourné chez les jeunes de 17 ans (Pays de la Loire, 2022)



Sources : Baromètre Santé publique France 2021, Escapad 2022 (OFDT) - exploitation ORS



Addictions comportementales en France



Jeux de hasard et d'argent

Parmi les adultes de 18-75 ans

- une pratique en hausse : 52 % déclarent avoir joué à un jeu de hasard et d'argent en 2023 contre 47 % en 2019
- les jeux de tirage ou grattage sont les plus fréquents
- les hommes plus souvent concernés que les femmes
- 2,5 % de joueurs problématiques

Chez les jeunes de 17 ans

- 4,0 % de joueurs hebdomadaires, 0,4 % de joueurs quotidiens en 2022
- une pratique en recul (7,5 % et 1,1 % en 2017)
- les garçons nettement plus souvent concernés que les filles
(joueurs hebdomadaires : 6,7 % de garçons contre 1,3 % des filles en 2022)

Sources : Baromètre Santé publique France 2019, EROPP 2023, Escapad 2017 et 2022 (OFDT)

Nombreuses autres addictions comportementales : écrans, travail, sport, pratiques sexuelles, troubles alimentaires (cf. page 24), exercice physique, achats...

Pour en savoir plus

www.ofdt.fr/addictions-comportementales-synthese-des-connaissances-2068

NUTRITION



Habitudes alimentaires, activité physique et sédentarité en Pays de la Loire



NUTRITION



Habitudes alimentaires des 18-85 ans en 2021 peu différentes de la moyenne nationale et éloignées des recommandations

- au moins 5 portions de fruits et légumes par jour : 22 % (24 % des femmes et 19 % des hommes)
- au moins un féculent complet par jour : 26 %
- au moins 2 fois de légumes secs par semaine : 23 %
- 1 habitant sur 4 boit au moins un verre de boisson sucrée par jour : 26 %

Activité physique

- 66 % des 18-85 ans déclarent un niveau d'activité physique atteignant les recommandations de l'OMS
- les hommes (74 %) plus souvent que les femmes (59 %)

Sédentarité

- 22 % des 18-85 ans déclarent rester assis plus de 7 heures par jour, en semaine
- 36 % passer plus de 3 heures par jour devant un écran (hors activités professionnelles)

Source : Baromètre de Santé publique France 2021 - exploitation ORS



Obésité en Pays de la Loire

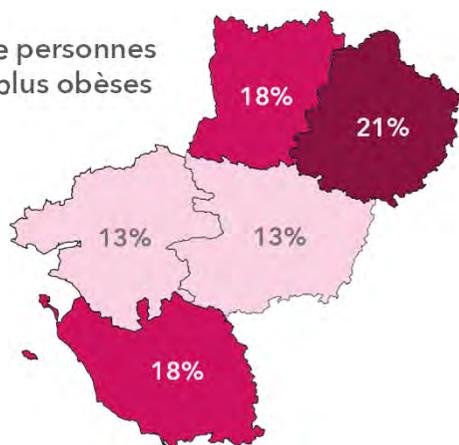
Une prévalence qui a doublé en 20 ans dans la région

en 2020, plus de 14 % des adultes sont en situation d'obésité contre 7 % en 1997

- si les hommes sont plus souvent en surpoids que les femmes, on n'observe pas de différence entre les deux sexes pour l'obésité

De fortes disparités départementales

Proportion de personnes de 15 ans et plus obèses (2020)



Source : Enquête EpiCov volet 2 (novembre 2020)



Évolution de la proportion d'adultes obèses



Source : Enquêtes Obépi-Roche



L'obésité, un marqueur des inégalités sociales de santé

En France, les hommes comme les femmes sont concernés par l'augmentation de l'obésité, ainsi que toutes les classes d'âge. Mais les inégalités sociales se sont accrues, avec une hausse plus importante de l'obésité chez les ouvriers (+ 8 points entre 2000 et 2020) et les employés (+ 9 points) en comparaison aux cadres (+ 2,5 points). En 2020, 18 % des ouvriers et des employés sont obèses contre 10 % des cadres.

Observatoire des inégalités. (2022). L'obésité touche de manière inégale les milieux sociaux. [Page web].



Obésité

Si l'on considère les données de l'assurance maladie et celles concernant les hospitalisations qui permettent de caractériser les situations les plus sévères, **1 120 habitants de la CPTS sont pris en charge pour ou dans une situation d'obésité¹ en 2021, soit près de 4 % de la population**

- une proportion supérieure à la moyenne nationale et qui suit une tendance à la baisse sur le territoire Cette tendance reste à confirmer.
- des prises en charge avec obésité qui deviennent plus fréquentes avec l'âge des patients
- et qui, parmi les 18-44 ans, sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes
→ un écart entre les deux sexes dans cette classe d'âge qui peut s'expliquer par la plus grande fréquence des prises en charge par hospitalisations chez les femmes, en raison des situations de grossesse

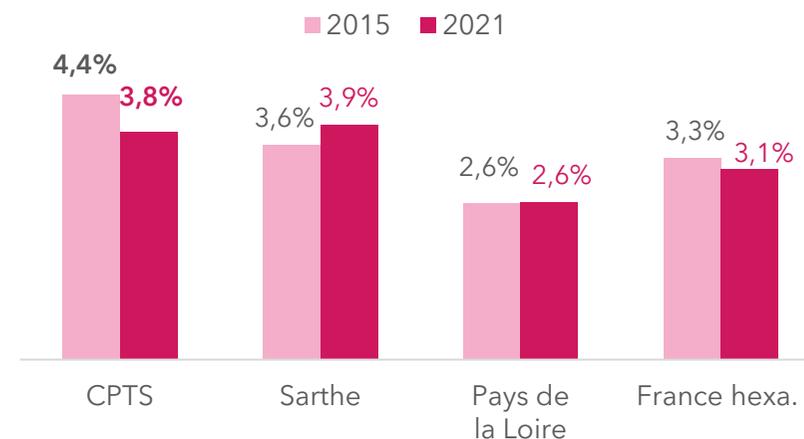
Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés.

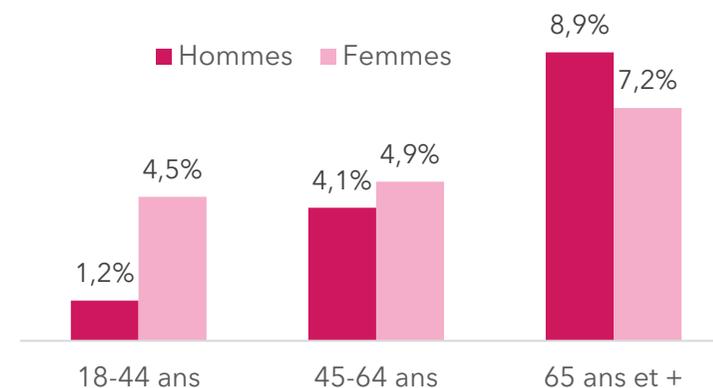
1. Personnes en ALD, personnes ayant bénéficié d'une intervention chirurgicale bariatrique, personnes hospitalisées dans un service de court séjour, SSR ou de psychiatrie pour ou avec une obésité.

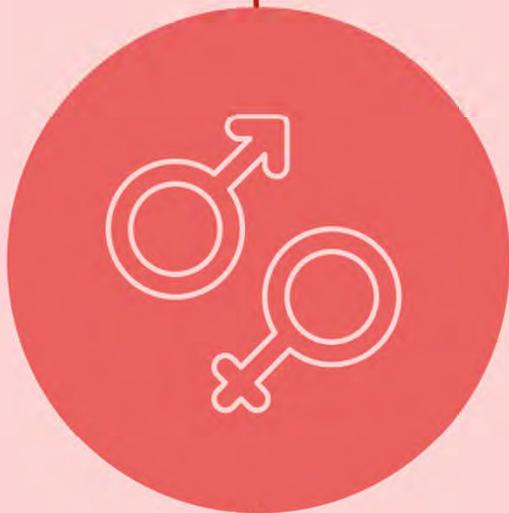
2. Proportion standardisée sur l'âge.

Évolution de la proportion² de personnes prises en charge pour ou avec une obésité



Proportion de personnes prises en charge pour ou avec une obésité selon le sexe et l'âge (2021)





SANTÉ SEXUELLE



Contraception féminine remboursée



*Parmi les habitantes de la CPTS
âgées de 15 à 49 ans*

**53 % ont recours à une méthode
contraceptive remboursée en 2023 :**
25 % une pilule, 24 % un stérilet et
4 % un implant

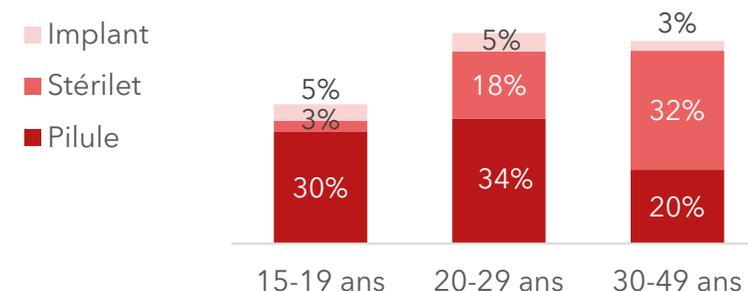
Un recours qui varie selon l'âge :
38 % parmi les 15-19 ans,
57 % des 20-29 ans, 55 % des 30-49 ans

Pilule : principale méthode
chez les 15-19 ans et les 20-29 ans

Stérilet : recours qui augmente avec l'âge
et devient la principale méthode
chez les 30-49 ans

Un taux global de recours
supérieur aux moyennes départementale
(47 %) et régionale (44 %)

Proportion de femmes ayant recours
à une méthode contraceptive remboursée
selon l'âge et la méthode (2023)



	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire
Proportion de femmes de 15-49 ans ayant recours à une méthode contraceptive remboursée (2023)			
Total :	53%	47%	44%
dont - pilule	25%	23%	20%
- stérilet	24%	21%	21%
- implant	4%	3%	3%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
Lecture: Parmi les femmes de 15-49 ans résidant dans la CPTS, 25 % prennent une pilule remboursée en 2023.
Champ : Femmes de 15-49 ans, qui ne sont pas enceintes et qui n'ont pas eu une ligature des trompes entre 2013 et 2023.

Contraception d'urgence hormonale

En 2023, **510 boîtes de contraception d'urgence ont été délivrées par les pharmacies installées au sein de la CPTS**

- un tiers (34 %) de ces boîtes ont été délivrées à des jeunes femmes âgées de moins de 18 ans¹ (37 % en Sarthe, 36 % en Pays de la Loire, 46 % en France)

Des délivrances en hausse par rapport à 2022 (430 boîtes, + 20 %) en lien avec l'évolution des conditions de délivrance depuis le 1^{er} janvier 2023 et des pratiques de prescription des professionnels

- une hausse moins marquée qu'au plan départemental (+ 56 %), régional (+ 68 %) et national (+ 109 %)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la contraception hormonale d'urgence est disponible en pharmacie gratuitement et sans avance de frais pour toutes les femmes sans condition d'âge et sans prescription médicale.

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Champ : Délivrances uniquement en pharmacie de ville. Ne sont pas prises en compte les délivrances en centre de santé sexuelle, centre de dépistage anonyme et gratuit, dans les établissements scolaires, dans les services de santé étudiante.

1. Pour 7 % des boîtes délivrées, l'âge des femmes n'est pas renseigné.

SANTÉ
SEXUELLE





Préservatifs pris en charge par l'Assurance maladie

En 2023, **740 boîtes de préservatifs masculins ont été délivrées par les pharmacies installées au sein de la CPTS**, représentant au total environ 16 500 préservatifs

- 69 % de ces boîtes ont été délivrées à des femmes (64 % en Sarthe, 62 % en Pays de la Loire, 61 % en France)

Des délivrances en forte hausse par rapport à 2022 (410 boîtes, + 82 % ; 8 800 préservatifs) en lien avec l'évolution des conditions de délivrance depuis le 1^{er} janvier 2023

- une hausse moins marquée qu'au plan départemental (+ 136 %), régional (+ 113 %) et national (+ 112 %)
- une forte hausse des délivrances faites auprès des hommes : 31 % en 2023 contre 2 % en 2022

Pour les moins de 26 ans (sans minimum d'âge), sont pris en charge par l'Assurance maladie certains préservatifs masculins et féminins sans prescription médicale depuis 2023 et 2024.

Pour les personnes de 26 ans ou plus, ces préservatifs sont remboursés à hauteur de 60 % sur présentation de la prescription d'un médecin ou d'une sage-femme.

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Champ : Délivrances uniquement en pharmacie de ville.

Ne sont pas prises en compte les délivrances en centre de santé sexuelle, centre de dépistage anonyme et gratuit, dans les établissements scolaires, dans les services de santé étudiante.



Interruptions volontaires de grossesse (IVG)

En 2023, près de 50 IVG ont été réalisées parmi les femmes résidant dans la CPTS, ce qui représente un taux de près de 9 IVG pour 1 000 femmes

→ un taux nettement inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale

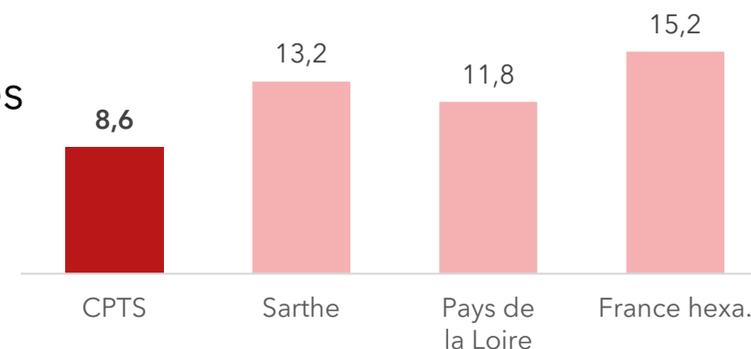
6 % de ces IVG ont été réalisées hors établissement de santé

(6 % en Sarthe, 16 % en Pays de la Loire, 39 % en France)

63 % par voie médicamenteuse

(63 % en Sarthe, 61 % en Pays de la Loire, 76 % en France)

Taux d'IVG
pour 1 000 femmes âgées de 15-49 ans
(2023)



Source : SNDS (PMSI MCO, DCIR) - exploitation ORS
Note : les résultats présentés ici sont légèrement différents de ceux publiés par la Drees en raison de choix méthodologiques différents concernant notamment le dénombrement des IVG médicamenteuses et instrumentales dans le SNDS, et du dénominateur retenu pour le calcul des taux.



Dépistage de l'infection par le VIH

En 2023, environ 2 200 tests de dépistage du VIH remboursés par l'Assurance maladie concernant des habitants de la CPTS et **plus de 1 800 habitants ont bénéficié d'un test remboursé au moins une fois dans l'année, soit 6,4 % de la population**

→ un taux supérieur aux moyennes départementale (5,4 %) et régionale (5,9 %) mais inférieur à la moyenne nationale (7,0 %)

→ **des effectifs et proportions à considérer comme des minimums** car ils ne prennent pas en compte les tests gratuits (VIHTest, CeGiDD...) et les tests réalisés dans le cadre d'hospitalisations dans les établissements de santé publics

- 63 % des habitants qui ont bénéficié d'au moins un test sont des **femmes** (63 % en Sarthe, 62 % en Pays de la Loire, 61 % en France)
- 45 % sont âgés de **25 à 49 ans** et 18 % ont **moins de 25 ans** (23 % en Sarthe, 23 % en Pays de la Loire, 18 % en France)

Source : SNDS (DCIR, PMSI MCO) - exploitation ORS

Note : les taux présentés ici peuvent être légèrement différents de ceux publiés par Santé publique France en raison notamment des dénominateurs différents retenus.

CeGiDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

Patients infectés par le VIH suivis par les établissements de santé des Pays de la Loire

En 2023, 5 300 patients infectés par le VIH étaient pris en charge en Pays de la Loire, dont 14 % au CH Le Mans (754 patients)

Comme au plan national, cet effectif est en hausse dans la région (4 800 en 2019, 5 100 en 2022).

63 % des personnes prises en charge sont des hommes. Elles sont âgées en moyenne de 52 ans. 39 % sont nées à l'étranger, dont 29 % en Afrique subsaharienne.

En 2023, 127 nouveaux patients ont été pris en charge pour la maladie VIH. Deux tiers d'entre eux sont nés à l'étranger et plus de la moitié ont été dépistés à un stade tardif (CD4 < 350/mm³ ou stade SIDA).

Corevih Pays de la Loire. (2024). Rapport d'activité épidémiologique 2023. 31 p.



Dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) bactériennes

En 2023, environ 900 habitants ont bénéficié d'un **test de dépistage remboursé par l'Assurance maladie au moins une fois dans l'année pour une infection à *Chlamydia trachomatis***, ce qui représente au total **un peu plus de 3 % de la population**

- des effectifs et taux comparables pour l'infection à gonocoque et à la syphilis
 - des taux de dépistage inférieurs aux taux départementaux, régionaux et nationaux pour ces 3 IST
- **des effectifs et proportions à considérer comme des minimums car ils ne prennent pas en compte les tests gratuits (réalisés dans les CeGiDD...) et les tests réalisés dans le cadre d'hospitalisations dans les établissements de santé publics**

- 80 % des habitants dépistés sont des **femmes** pour les infections à *Chlamydia trachomatis*, 81 % pour les infections à gonocoque, et 72 % pour la syphilis
- environ 60 % des habitants dépistés sont âgés de **25 à 49 ans** et 27 % ont **moins de 25 ans**

	CPTS		Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
	Eff.	%	%	%	%
Taux¹ de personnes ayant bénéficié au moins une fois dans l'année d'un remboursement pour un test de dépistage (2023) :					
<i>Chlamydia trachomatis</i>	910	3,2%	3,6%	3,9%	4,0%
Gonocoque	920	3,2%	3,6%	4,2%	4,3%
Syphilis	890	3,1%	3,7%	4,2%	4,4%

Source : SNDS (DCIR, PMSI MCO) - exploitation ORS

Note : les taux présentés ici sont légèrement différents de ceux publiés par Santé publique France en raison notamment de dénominateurs différents retenus.

1. Taux bruts.



Vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV)

Fin 2023, 52 % des filles et 15 % des garçons (nés en 2007) ont un schéma complet (2 doses) du vaccin contre les HPV à l'âge de 16 ans

→ **des taux supérieurs à la moyenne nationale**

mais des marges importantes de progression pour atteindre l'objectif de 80 % à l'horizon 2030, fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers

	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Couverture vaccination HPV schéma complet (2 doses) à 16 ans (2023)				
Filles	52%	52%	57%	46%
Garçons	15%	19%	23%	16%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Les HPV sont des infections sexuellement transmissibles très fréquentes, contractées généralement au tout début de la vie sexuelle, même sans pénétration. Il existe près de 200 types de HPV dont 12 sont cancérogènes. 80 % des hommes et des femmes seront infectés à un moment de leur vie. Si les infections HPV disparaissent la plupart du temps naturellement en quelques mois, elles peuvent persister dans certains cas et évoluer vers un cancer (col de l'utérus, vagin, vulve, anus, pénis, oropharynx).

La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers. La vaccination est recommandée dès 11 ans pour les filles depuis 2012 et pour les garçons depuis 2021.

Depuis de la rentrée scolaire 2023, la vaccination contre les HPV est proposée gratuitement dans les collèges aux élèves de 5^e, avec l'autorisation de leurs parents.

INCa. (2024). Pour éradiquer les cancers HPV-induits, il y a une solution : la vaccination. Voici les arguments clés pour répondre aux questions de vos patients. 3 p. [Dépliant].



OFFRE DE SOINS





Environ 80 professionnels de santé libéraux exercent dans la CPTS Perche Emeraude (décembre 2023)

- 8 médecins généralistes libéraux en décembre 2023 (y compris MEP)
- 3 médecins spécialistes (1 pneumologue, 2 radiologues)
- 10 chirurgiens-dentistes
- 5 sages-femmes
- 18 infirmiers
- 9 masseurs-kinésithérapeutes
- 2 orthophonistes
- 7 pédicures podologues
- 9 psychologues¹
- 3 diététiciens¹
- 6 pharmacies (6 pharmaciens titulaires)
- 1 laboratoire de biologie médicale
- 1 centre d'imagerie médicale (+ service du Centre hospitalier Paul Chapron)

+

1 centres de santé

(8 médecins généralistes salariés pour 3,2 ETP, 5 infirmiers et 1 IPA)

Sources : CartoSanté, Répertoires RPPS, Adeli (ANS), Finess (Drees) - exploitation ORS

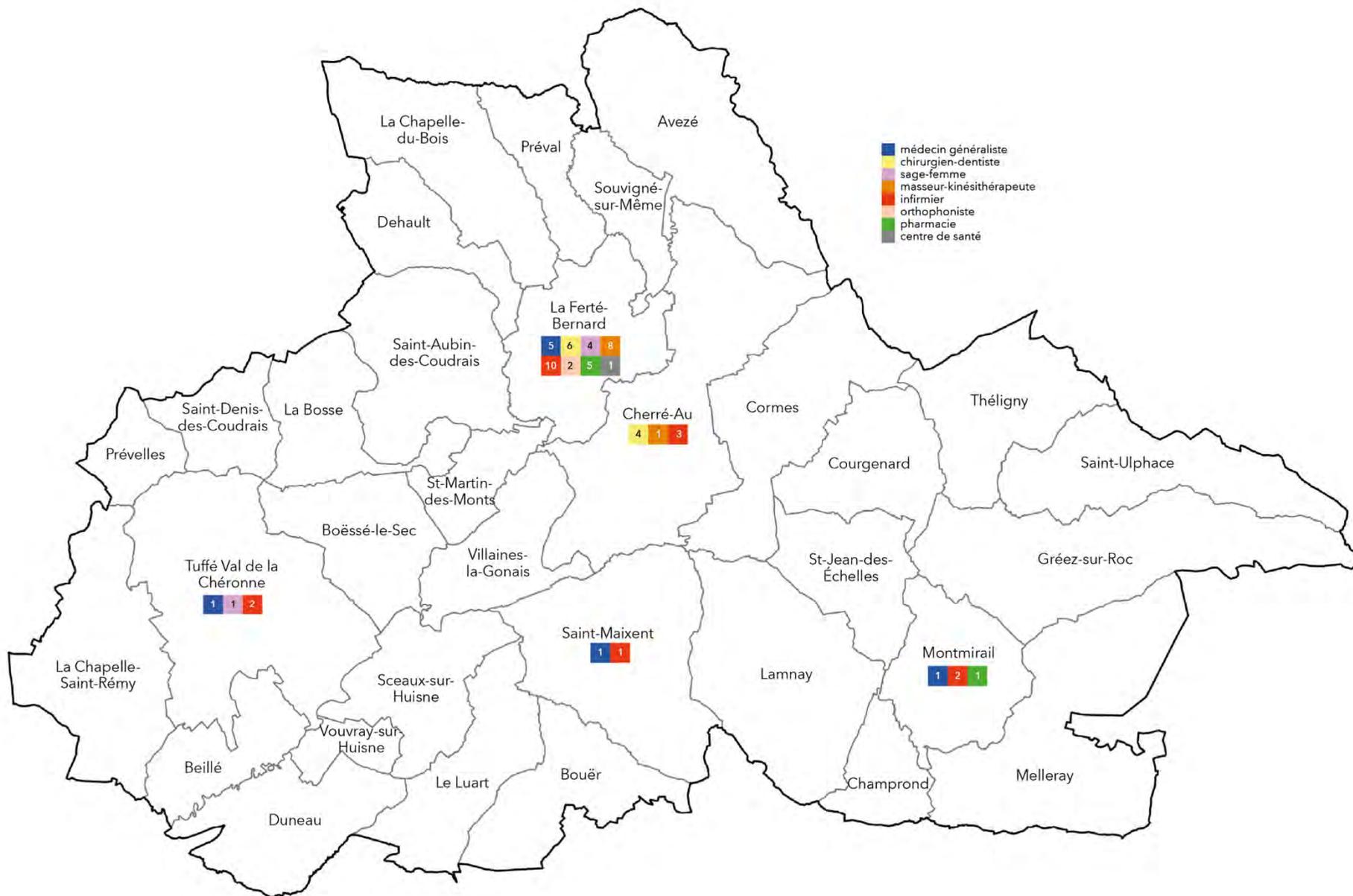
MEP : mode d'exercice particulier (acupuncture, angiologie, allergologie...).

Dénombrement au cabinet principal, sauf pour les psychologues et diététiciens (cabinet principal ou secondaire).

1. Données non consolidées au 1^{er} janvier 2023.

Offre de soins de premier recours (décembre 2023)

OFFRE DE SOINS



Sources : Cartosanté, Répertoires RPPS, Adeli (ANS), Finess (Drees) - exploitation ORS
 Les professionnels de santé libéraux sont dénombrés dans la commune de leur cabinet principal.

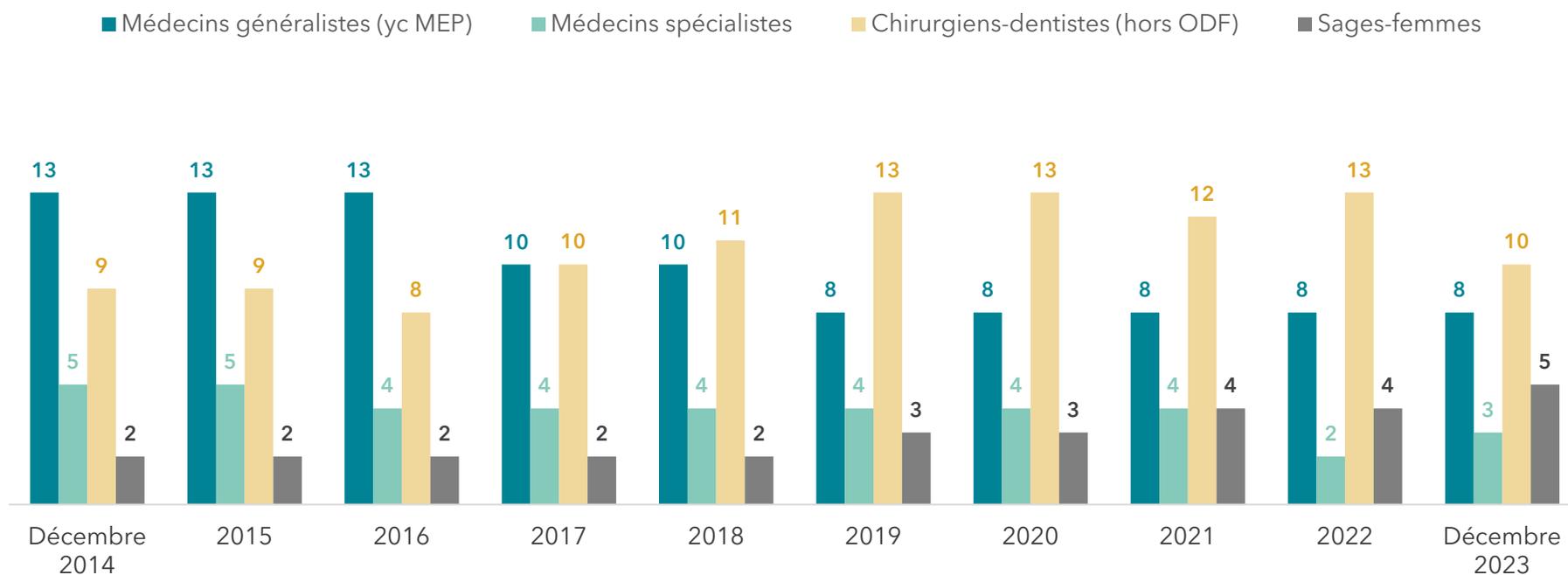


Médecins généralistes et médecins spécialistes libéraux :
des effectifs qui ont fortement diminué en 10 ans

Chirurgiens-dentistes : un effectif en baisse en 2023

Sage-femmes : un effectif qui a plus que doublé en 10 ans

Évolution des effectifs de professionnels de santé libéraux (yc exercice mixte)



Sources : CartoSanté, SNDS - exploitation ORS

MEP : mode d'exercice particulier (acupuncture, angiologie, allergologie...).

Dénombrement des professionnels de santé dans la commune de leur cabinet principal d'exercice.

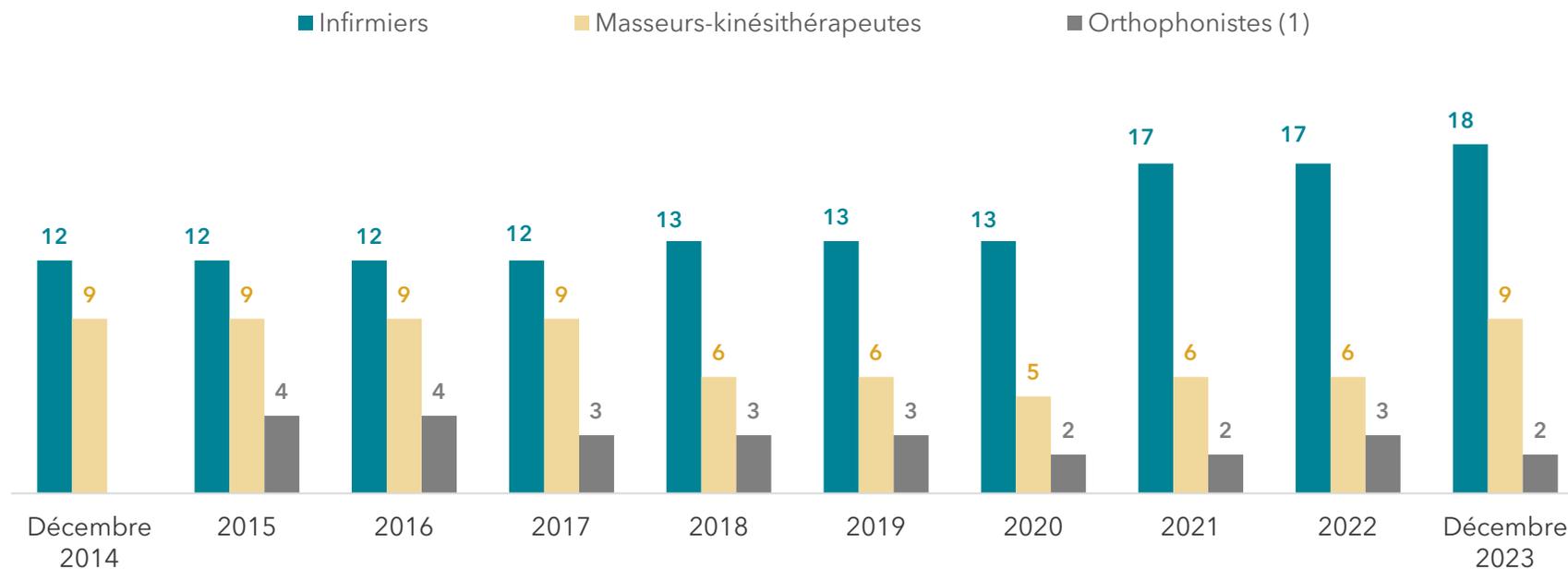


Infirmiers libéraux : un effectif qui a fortement augmenté en 10 ans (+ 50 %)

Masseurs-kinésithérapeutes : un effectif qui repart à la hausse en 2023

Orthophonistes : un effectif qui a été divisé par deux en 10 ans

Évolution des effectifs de professionnels de santé libéraux (yc exercice mixte)



Source : CartoSanté - exploitation ORS

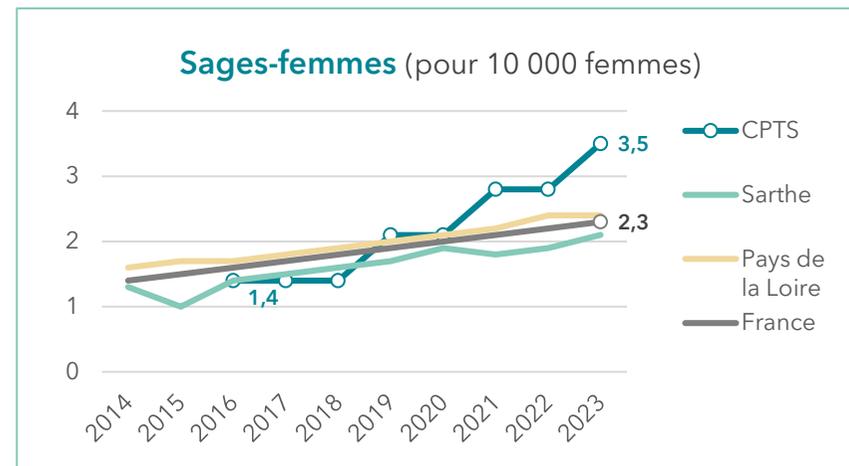
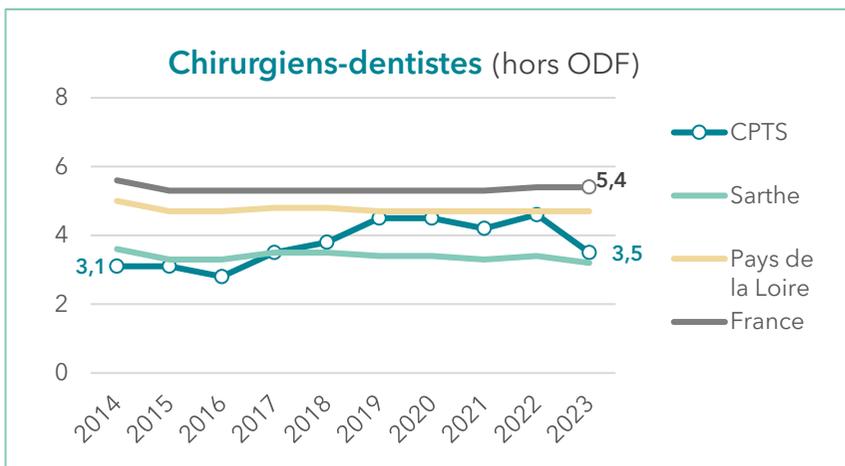
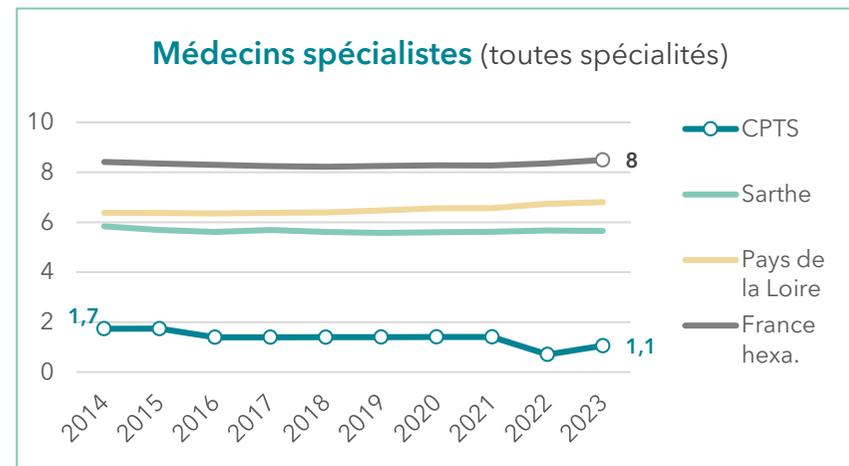
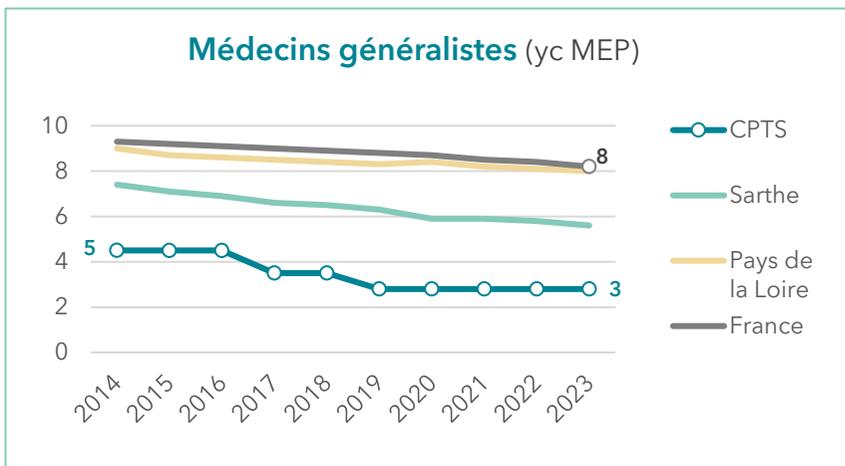
1. Entre 2015 et 2023.

Dénombrement des professionnels de santé dans la commune de leur cabinet principal d'exercice.



Une densité nettement inférieure à la moyenne nationale pour les médecins généralistes (- 66 % fin 2023), les spécialistes (- 88 %), les chirurgiens-dentistes (- 35 %) mais supérieure pour les sages-femmes (+ 52 %)

Densité des professionnels de santé libéraux pour 10 000 habitants (décembre 2014 à décembre 2023)

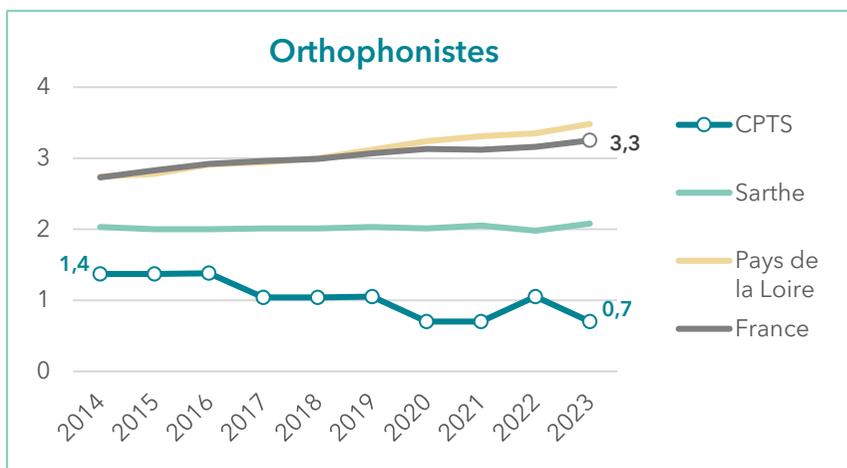
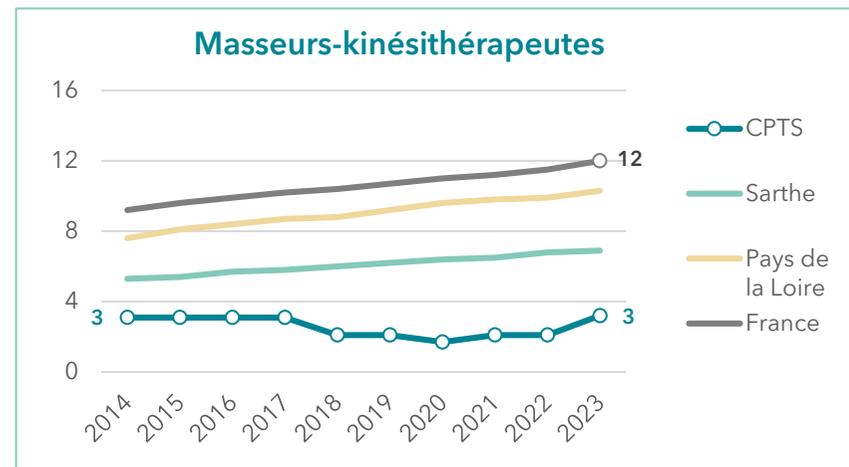
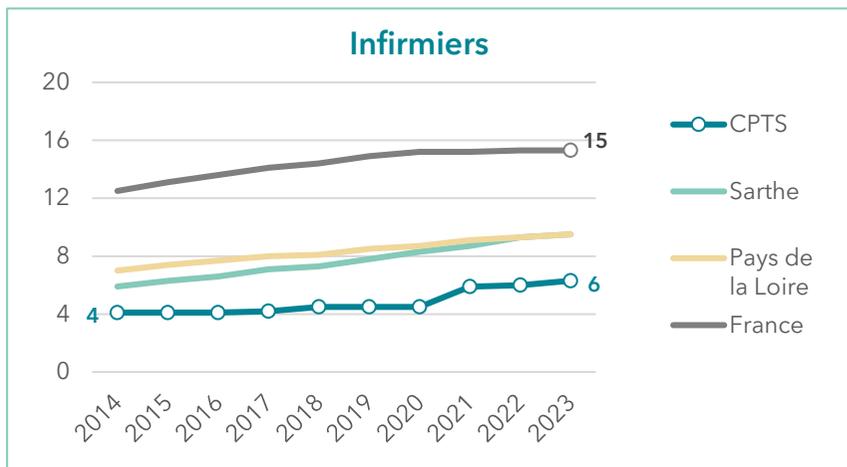


Sources : CartoSanté, SNDS, Insee - exploitation ORS
 MEP : mode d'exercice particulier (acupuncture, angiologie, allergologie...)
 ODF : orthopédie dento-faciale.
 Note : Les échelles des graphiques sont différentes.



Une densité nettement inférieure à la moyenne nationale pour les infirmiers (- 59 %), masseurs-kinésithérapeutes (- 73 %) et orthophonistes (- 78 %)

Densité des professionnels de santé libéraux pour 10 000 habitants (décembre 2014 à décembre 2023)



Source : CartoSanté - exploitation ORS
 Note : Les échelles des graphiques sont différentes.



Accessibilités potentielles localisées (APL)

- nettement inférieures à la moyenne nationale en 2022, sauf pour les sages-femmes
- en hausse entre 2016 et 2022 pour les sages-femmes et infirmiers, stable pour les masseurs-kinésithérapeutes, et en baisse pour les médecins généralistes

	APL 2022				Évolution 2016-2022 (en nb de points)			
	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France
Médecins généralistes ¹	1,6	2,5	3,4	3,3	-1,2	-0,5	-0,3	-0,4
Chirurgiens-dentistes ²	41	37	53	60	nd			
Sages-femmes ³	24	19	23	20	+7	+5	+5	+6
Infirmiers ⁴	65	82	86	152	+19	+21	+13	+17
Masseurs-kiné. ⁵	39	66	91	113	+1	+9	+11	+18

Sources : Sniiram (Cnam)/Drees, SNDS (Cnam) - exploitation ORS

1. APL aux médecins généralistes, âgés de 65 ans ou moins, libéraux et salariés des centres de santé, en nombre annuel moyen de consultations/visites par habitant | 2. APL aux chirurgiens-dentistes libéraux et salariés des centres de santé (yc ODF), en nombre d'ETP pour 100 000 habitants | 3. APL aux sages-femmes libérales, en nombre d'ETP pour 100 000 femmes | 4. APL aux infirmiers libéraux et salariés des centres de santé, en nombre d'ETP pour 100 000 habitants | 5. APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux, en nombre d'ETP pour 100 000 habitants.

nd : non disponible.

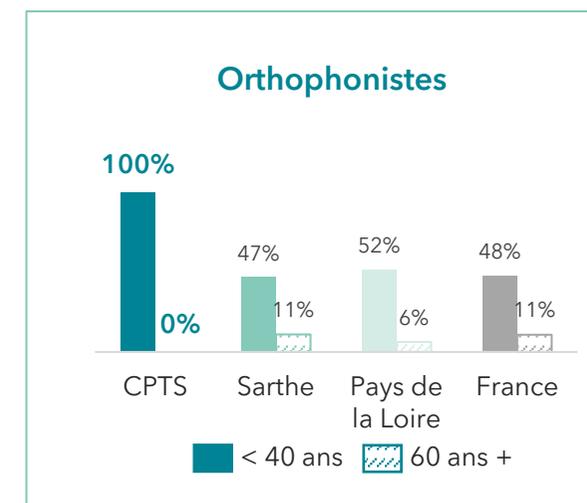
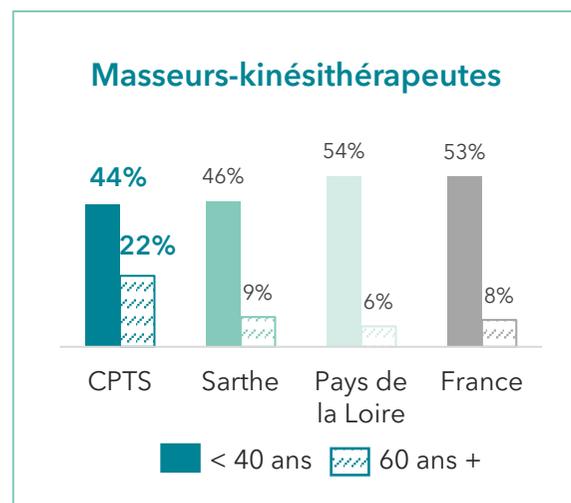
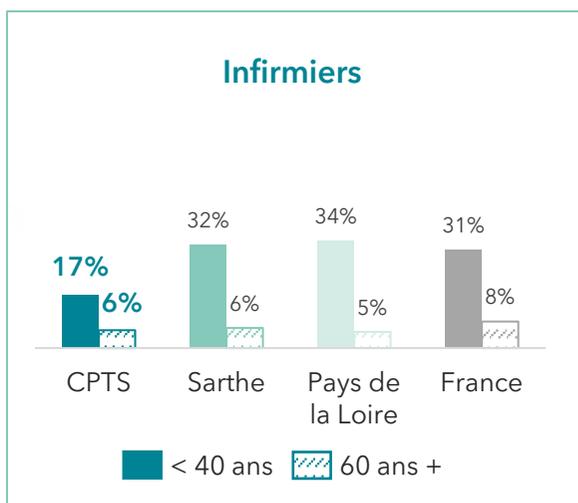
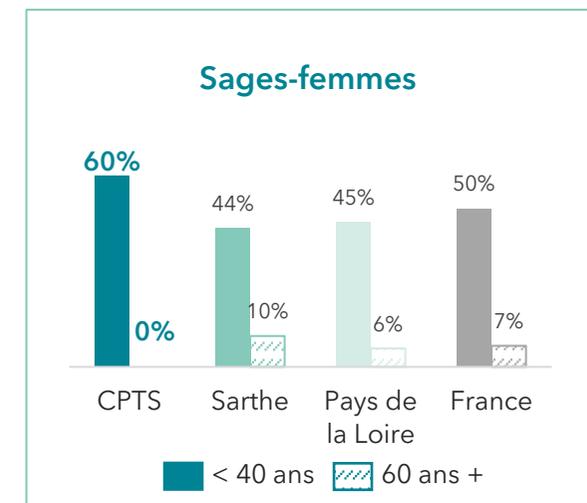
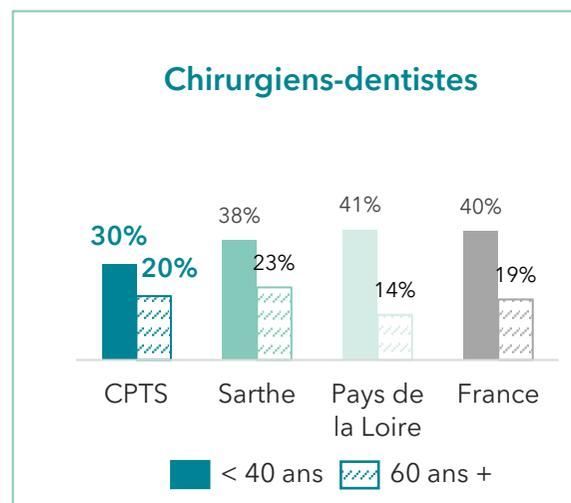
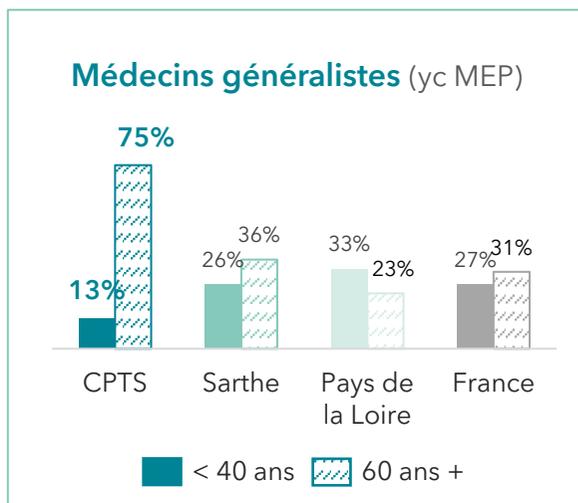
L'APL (Accessibilité potentielle localisée) est un indicateur plus complet que la densité. Elle permet d'apprécier plus précisément à la fois l'offre en prenant en compte le niveau d'activité des professionnels de santé et les besoins en fonction de l'âge de la population, tout en considérant la situation de la commune mais aussi celle des communes environnantes.

L'APL est utilisée dans la méthodologie du zonage médecin, qui définit les zones éligibles aux différentes aides de l'État et de l'assurance maladie à destination des médecins pour les inciter à s'installer dans certains territoires, ainsi que dans la méthodologie des zonages conventionnels visant à réguler la répartition des chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes sur le territoire national.

Barlet M, Coldefy M, Collin C, et al. (2012). L'Accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux soins appliquée aux médecins généralistes libéraux en France. Document de Travail, Série Études et Recherche. Drees. n° 124. 61 p.

Âge des professionnels de santé libéraux (en décembre 2023)

- 75 % des médecins généralistes et 22 % des masseurs-kinésithérapeutes sont âgés de 60 ans ou plus
- des proportions nettement supérieures à la moyenne nationale (31 % et 8 %)



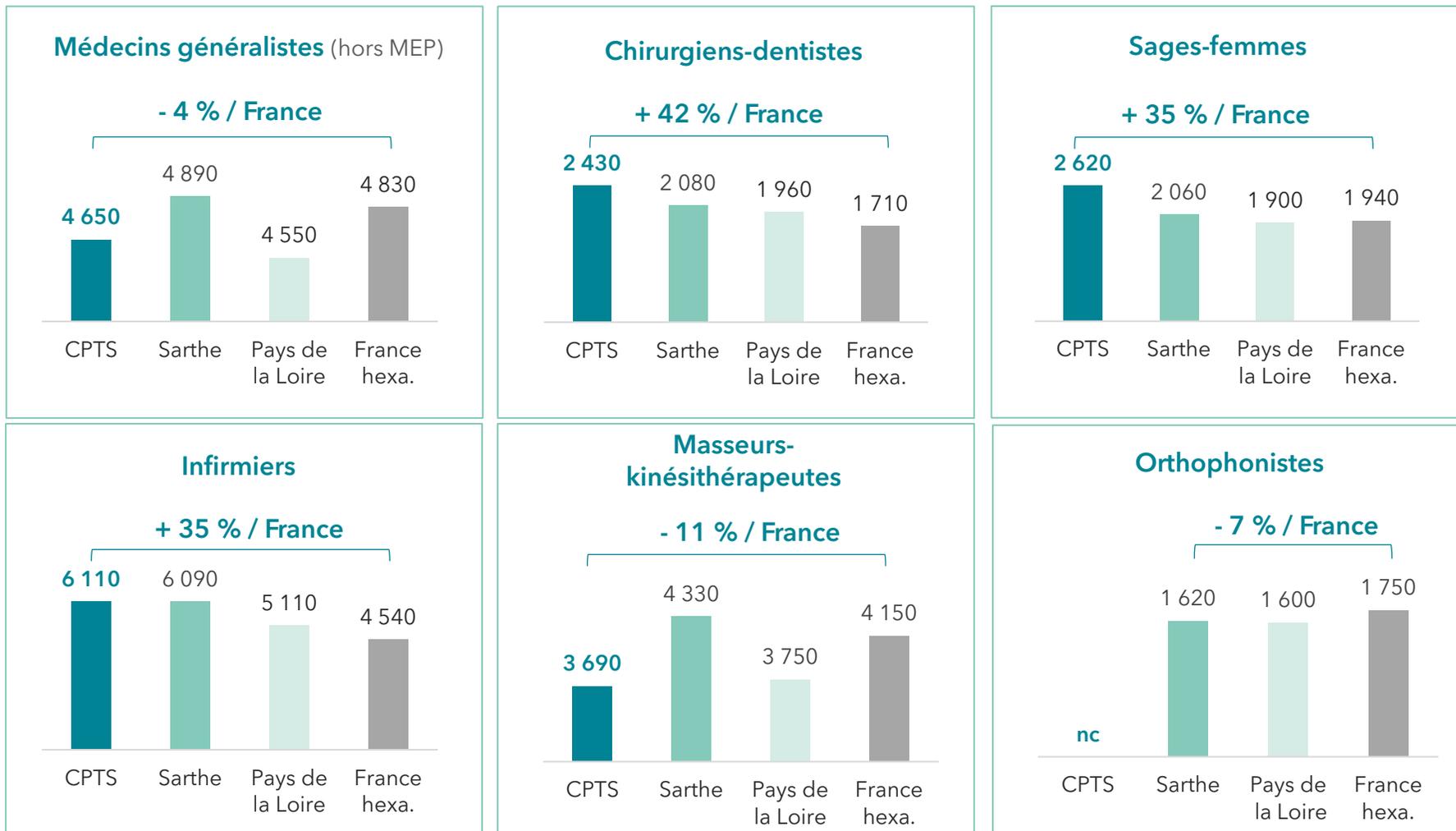
Source : CartoSanté - exploitation ORS

MEP : mode d'exercice particulier (acupuncture, angiologie, allergologie...).

Note : Les échelles des graphiques sont différentes.

Des niveaux d'activité élevés chez les chirurgiens-dentistes (+ 42 % par rapport à la moyenne nationale), les sages-femmes (+ 35 %) et les infirmiers libéraux (+ 35 %)

Nombre annuel moyen de séances¹ réalisées par professionnel (2023)



Source : DCIR (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Champ : professionnels actifs 10 mois dans l'année, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins.

MEP : mode d'exercice particulier (acupuncture, angiologie, allergologie...) | nc : non calculé.

1. Une séance correspond à la prise en charge d'un patient par un professionnel, un jour donné. Lors de cette prise en charge, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés par le professionnel. Si un même patient consulte le même professionnel plusieurs fois le même jour, une seule séance est comptabilisée.

Note : Les échelles des graphiques sont différentes.



Offre extra-hospitalière complémentaire à l'offre libérale

Offre de consultations externes

Centre hospitalier Paul Chapron - La Ferté Bernard

(plus de 40 000 consultations et actes facturés en 2022)

Cardiologie et maladies vasculaires, dermatologie, pédiatrie, pneumologie, ophtalmologie, sage-femme

Offre de consultations de psychiatrie disponible au sein de la CPTS

(rattachée EPSM de la Sarthe)

- Un Centre médico-psychologique (CMP) enfants et adolescents et un CMP adultes, situés à La Ferté-Bernard

→ offre de soins sectorisée (certaines communes de la CPTS sont rattachées aux CMP de Saint-Calais, Le Mans...)

Sources : SAE, Finess (Drees) - exploitation ORS



RECOURS AUX SOINS





Recours aux professionnels de santé

(en secteur libéral, centres de santé et consultations externes à l'hôpital, 2022)

Par rapport à la moyenne nationale

un recours des habitants de la CPTS
- **plus élevé** aux
sages-femmes et
infirmiers

- **plus faible** aux
médecins généralistes,
cardiologues,
dermatologues,
psychiatres/psychologue,
gynécologues,
chirurgiens-dentistes,
masseurs-kinésithérapeutes et
orthophonistes

	CPTS			Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Deux sexes	Deux sexes	Deux sexes
Médecin généraliste	77%	84%	81%	83%	85%	83%
Ophtalmologue	27%	34%	31%	32%	30%	30%
Cardiologue	7,2%	4,9%	6,0%	7,6%	8,8%	11,4%
Dermatologue	5,3%	6,9%	6,0%	6,3%	7,9%	9,3%
Psychiatre, psychologue ¹	0,7%	1,2%	1,0%	1,7%	1,9%	2,7%
Gynécologue (parmi les femmes de 15-74 ans)	-	20%	-	25%	25%	30%
Sage-femme (parmi les femmes de 15-74 ans)	-	21%	-	15%	13%	12%
Chirurgien-dentiste	37%	42%	40%	37%	44%	43%
Infirmier	29%	33%	31%	37%	33%	29%
Masseur-kinésithérapeute	8%	11%	10%	13%	17%	16%
Orthophoniste (parmi les enfants de moins 15 ans)	nc	nc	6,6%	7,1%	9,2%	8,6%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Champ : cabinet de ville, centre de santé (dont centre de soins infirmiers), centre mutualiste, consultation externe d'établissement hospitalier, service de PMI.

1. Ne sont pas pris en compte les recours aux psychologues libéraux qui ne font pas l'objet de remboursement par l'assurance maladie, ainsi que les recours aux services de soins de psychiatrie. Taux standardisés sur l'âge (taux bruts pour orthophoniste).

nc : non calculé.

Lecture : 84 % des habitants de la CPTS ont consulté au moins une fois dans l'année 2022 un médecin généraliste.



Recours aux médecins généralistes libéraux (2022)

42 % des recours aux médecins généralistes des habitants de la CPTS se font auprès de praticiens installés au sein de la CPTS

(dont 28 % à La Ferté-Bernard
5 % à Montmirail, 5 % à Saint-Maixent et 4 % à Tuffé Val de la Chéronne)

... 32 % auprès de médecins d'autres communes du département de la Sarthe

(dont 7 % au Mans, 7 % à Vibraye, 4 % à Bonnétable, 4 % à Beaufay)

... 10 % dans le département de l'Orne (dont 5 % à Ceton)

... 6 % dans le département d'en Eure-et-Loir (dont 3 % Authon-du-Perche)

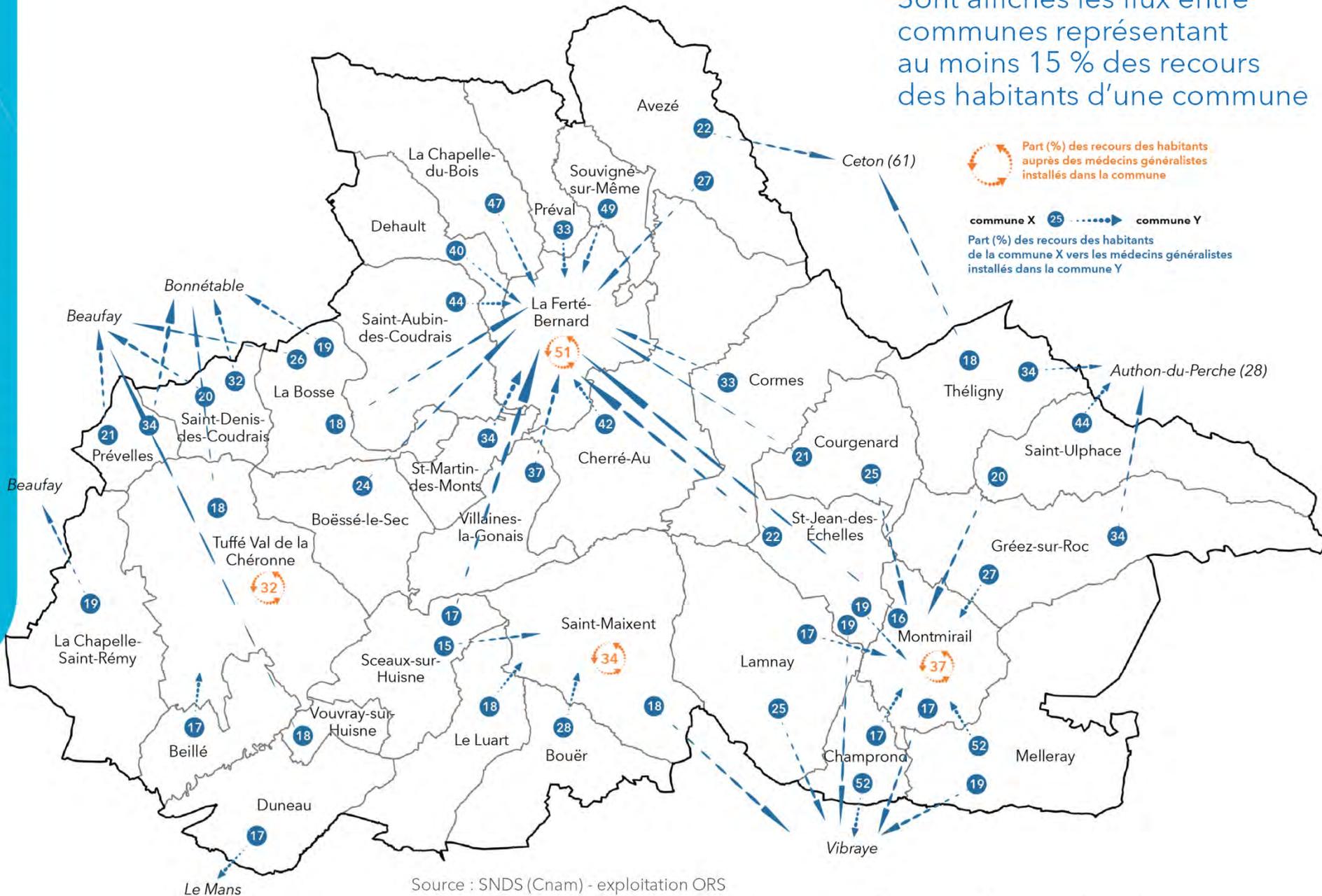
et 10 % dans d'autres départements

Source : DCIR-SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Principaux flux de recours aux médecins généralistes libéraux des habitants de la CPTS (2022)

Sont affichés les flux entre communes représentant au moins 15 % des recours des habitants d'une commune

RECOURS AUX SOINS



Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Lecture : 37 % des recours des habitants de la commune de Montmirail se font auprès des médecins généralistes installés dans cette commune, et 17 % auprès de médecins installés à Vibraye.



Non-recours à des soins pendant 3 ans (2020-2022)

Un **taux de non-recours au médecin généraliste (4,6 %)** légèrement inférieur à la moyenne nationale (5,3 %)

Un **taux de non-recours au chirurgien-dentiste élevé et supérieur à la moyenne nationale** : 36 % des habitants n'ont pas consulté de chirurgien-dentiste au cours des 3 dernières années alors que la recommandation est une consultation par an (33 % en France)

Un **non-recours plus fréquent chez les hommes** que chez les femmes

	CPTS			Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Deux sexes	Deux sexes	Deux sexes
Non-recours pendant 3 années consécutives (2020-2022)						
Médecin généraliste	6,0%	3,3%	4,6%	5,3%	4,2%	5,3%
Chirurgien-dentiste	39%	33%	36%	39%	32%	33%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
Taux standardisés sur l'âge.

Médecin traitant

En 2024, 13,7 % des habitants âgés de 17 ans et plus, ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins dans l'année, n'ont pas de médecin traitant

- ce qui représente **un nombre minimum de 3 000 personnes**
- un taux supérieur aux moyennes régionale (10,4 %) et nationale (11,4 %)

Source : Rezone CPTS (Cnam)
Donnée non disponible pour la commune de Champrond.



Recours à un médecin généraliste libéral dans le cadre de la Permanence des soins ambulatoires (PDSA) régulée (2023)

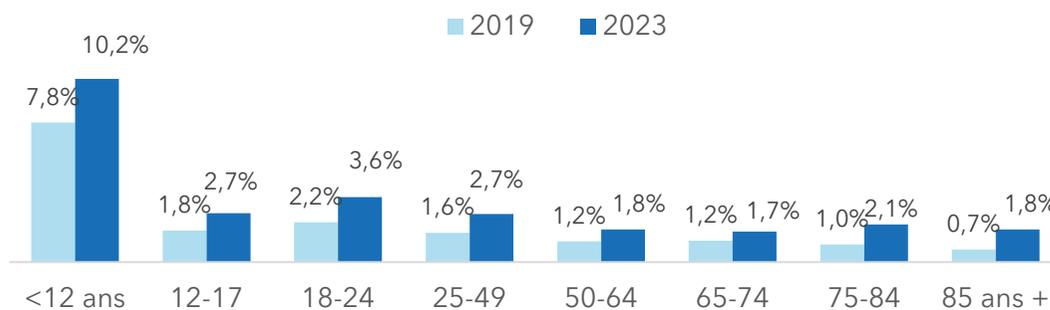
Près de 940 habitants ont eu recours au moins une fois en 2023 à un médecin généraliste libéral **la nuit, le week-end ou un jour férié, dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires régulée, soit 3,5 % de la population¹**

- un taux inférieur aux taux départemental (4,1 %), régional (5,0 %) et national (5,7 %)

→ un taux plus faible sur la CPTS (et en Sarthe) qui s'explique en partie par le fait que ces prises en charge peuvent être assurées par SOS médecins, offre disponible uniquement dans un certain nombre de grandes agglomérations françaises

- un taux en hausse (2,3 % en 2019)
 - une hausse retrouvée dans toutes les classes d'âge
- les enfants étant les plus concernés par ces recours (10 % des enfants moins de 12 ans, 11 % en Sarthe, 13 % en France en 2023)

Proportion de personnes ayant eu au moins un recours dans l'année à un médecin généraliste libéral dans le cadre de la PDSA selon l'âge



Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
1. Taux standardisés sur l'âge

La **permanence des soins ambulatoires (PDSA)** consiste à organiser l'offre de soins libérale afin de répondre par des moyens structurés, adaptés et régulés, aux demandes de soins non programmés des patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

ARS Pays de la Loire. (2018). Permanence des soins ambulatoires. Livret thématique. In *Projet régional de santé Pays de la Loire 2018-2022*. 8 p.



Recours aux services d'urgences (2023)

17 % des habitants ont eu recours en 2023 à un service d'urgences, soit 1 habitant sur 6

- un taux proche de la moyenne départementale (16 %) et nationale (18 %)
- un taux de recours atteignant 32 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus

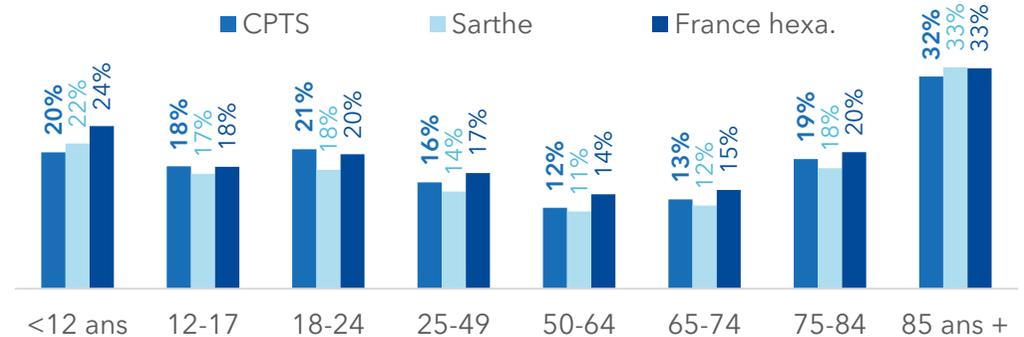
14 % des habitants ont eu au moins une fois dans l'année un recours non suivi d'une hospitalisation

- un taux inférieur à la moyenne nationale mais supérieur aux moyennes régionale et départementale

et 5 % habitants ont eu au moins une fois dans l'année un recours suivi d'une hospitalisation

- un taux proche des moyennes régionale et nationale, mais inférieur à la moyenne départementale

Proportion de personnes ayant eu au moins un recours dans l'année à un service d'accueil des urgences ou de soins critiques selon l'âge (2023)



	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Recours à un service d'accueil des urgences ou de soins critiques au cours de l'année	16,7%	15,9%	14,7%	18,3%
<i>dont : au moins un recours non suivi d'une hospitalisation</i>	13,5%	12,0%	11,4%	15,3%
<i>dont : au moins un recours avec hospitalisation</i>	4,9%	5,6%	4,7%	4,8%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
Taux standardisés sur l'âge.



Recours à l'hospitalisation à domicile (2023)

En 2023, 30 habitants ont bénéficié d'une hospitalisation à domicile représentant au total 700 journées d'hospitalisation au cours de l'année

Principaux motifs d'hospitalisation :

- **soins palliatifs** (45 % des journées en 2023¹)
- **pansements complexes et soins spécifiques** (24 %)
- **prise en charge de la douleur** (12 %)
- **traitement intraveineux** (10 %)

Un effectif de personnes en 2023 identique à celui de 2019 (30 habitants) mais un **nombre de journées en forte baisse** (1 400 en 2019, 700 en 2023), dont plus particulièrement **pour soins palliatifs** (760 en 2019, 300 en 2023)

Source : PMSI HAD-SNDS (ATIH, Cnam) - exploitation ORS

1. Calculées parmi les hospitalisations achevées en 2023.



Dépistage des cancers (côlon-rectum, sein, col de l'utérus)

Des taux de participation au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum et du sein inférieurs aux taux départementaux et régionaux

Pour le cancer du col de l'utérus, un taux supérieur à la moyenne départementale mais inférieur à la moyenne régionale

Des marges de progrès pour ces 3 dépistages au regard des recommandations (objectifs de participation pour le sein : 70 % ; côlon-rectum : 65 % ; col de l'utérus : 80 %)

Un taux de participation au **dépistage organisé du cancer du sein en léger recul** (52 % en 2017-2018, 51 % en 2022-2023), alors qu'une nette diminution est observée à l'échelle départementale (59 %, 52 %)

Une **participation au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum plus faible chez les hommes** (31 %) que chez les femmes (35 %)

	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Dépistage organisé du cancer du côlon-rectum (50-74 ans) (2022-2023)				
Hommes	31%	34%	37%	nc
Femmes	35%	38%	40%	nc
Deux sexes	33%	36%	38%	nc
Dépistage organisé du cancer du sein (50-74 ans)				
2022-2023	51%	52%	55%	nc
2017-2018	52%	59%	58%	nc
Dépistage (organisé et individuel) du cancer du col de l'utérus (25-64 ans)				
2020-2022	52%	50%	54%	51%

Sources : CRCDC, SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Taux bruts sauf pour le dépistage du cancer du col de l'utérus (taux standardisés sur l'âge).
nc : non calculé.



Vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées

Un taux de vaccination parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (60 %) proche des moyennes départementale (59 %) et régionale (60 %), et supérieur à la moyenne nationale (57 %)

→ des taux toutefois inférieurs à l'objectif de 75 % fixé par l'OMS

	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Vaccination contre la grippe saisonnière parmi les 65 ans et plus (hiver 2022-2023)				
Hommes	60%	61%	62%	59%
Femmes	59%*	58%	59%	56%
Deux sexes	60%*	59%	60%	57%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

Taux standardisés sur l'âge.

* Écart statistiquement significatif avec la moyenne nationale.



La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée chaque année aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux personnes présentant des maladies chroniques, aux femmes enceintes, aux personnes obèses, et à certains professionnels, dont les professionnels de santé.



PARCOURS DE SOINS



Taux de réhospitalisation à 30 jours

Parmi les 380 habitants de la CPTS âgés de 18 ans et plus et ayant fait l'objet d'une hospitalisation en court séjour en 2023 avec un retour direct à domicile après leur hospitalisation, **9 % ont fait l'objet d'une réhospitalisation dans les 30 jours après leur retour à domicile**

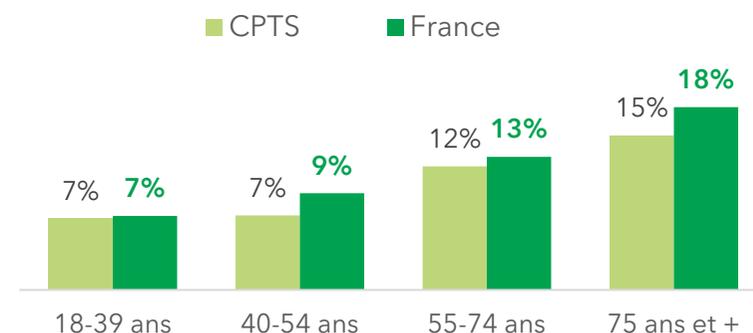
- un taux de réhospitalisation inférieur à ceux observés en Sarthe, Pays de la Loire et en France
- qui augmente avec l'âge : de 7 % chez les 18-39 ans à 15 % parmi les 75 ans et plus (soit plus d'une personne âgée hospitalisée sur 7)

Le taux de réhospitalisation à 30 jours est considéré comme un indicateur de qualité des soins et de coordination ville/hôpital. Si ce taux est élevé chez les personnes âgées, toutes les réhospitalisations ne sont pas évitables.

DGOS, ATIH. (2018). Les réhospitalisations à 30 jours (RH30). Guide méthodologique de calcul de l'indicateur et présentation des principaux résultats. 32 p.

	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France
Taux¹ de réhospitalisation en court séjour des personnes de 18 ans et plus dans un délai de 1 à 30 jours (2023)				
Ensemble	9%	10%	10%	11%

Évolution de la proportion de patients réhospitalisés en court séjour dans un délai de 30 jours selon l'âge



Source : SNDS (PMSI MCO-ATIH) - exploitation ORS

Champ : Personnes de 18 ans et plus, hospitalisées en court séjour, avec un mode d'entrée et mode de sortie « domicile ». Sont exclus les séjours itératifs programmés (en obstétrique, séances, cataracte...), les séjours pour soins palliatifs, les prestations inter-établissements.

1. Taux standardisés sur l'âge.

Suivi des patients diabétiques

Parmi les 1 750 habitants bénéficiant d'un traitement pour un diabète¹ en 2023 :

- 66 % ont bénéficié d'au **moins 3 dosages de l'hémoglobine glyquée** (HbA1c) au cours de l'année 2023
- 93 % d'au **moins un dosage de la créatininémie** (bilan rénal)
- 44 % d'au **moins dosage de la microalbuminurie**
- 73 % ont **consulté un ophtalmologue au cours des deux dernières années**²

→ des taux globalement proches des moyennes départementales, et qui sont supérieurs à la moyenne nationale pour le dosage de l'hémoglobine glyquée

Dans le cadre du suivi des patients diabétiques, un certain nombre d'examens sont recommandés par la HAS pour rechercher d'éventuelles complications et limiter leur aggravation, dont notamment la réalisation d'analyses de sang ou d'urines (dosage de l'hémoglobine glyquée, de la créatininémie, de la microalbuminurie) et un suivi ophtalmologique.

HAS. (2014). Guide parcours de soins - diabète de type 2 de l'adulte, 69 p.



	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France
Parmi les personnes traitées pharmacologiquement pour un diabète en 2023¹, proportion d'entre elles ayant eu :				
au moins 3 dosages d'hémoglobine glyquée (HbA1c) dans l'année	66%	64%	69%	57%
au moins un dosage de la créatininémie dans l'année	93%	91%	90%	91%
au moins un dosage de microalbuminurie dans l'année	44%	43%	48%	43%
au moins une consultation chez un ophtalmologue dans les deux dernières années ²	73%	72%	74%	71%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS

1. Personnes ayant eu au moins 3 délivrances d'un traitement antidiabétique à des dates différentes au cours de l'année 2023.

2. 2022-2023

Suivi des patients hospitalisés pour insuffisance cardiaque en Sarthe



Parmi les 1 146 habitants de la Sarthe ayant été hospitalisés en 2023 en court séjour pour **une insuffisance cardiaque** avec un retour direct à domicile après leur hospitalisation,

- **14 % d'entre eux** ont fait l'objet d'une **réhospitalisation** en court séjour **dans les 3 mois** après leur retour à domicile
→ *un taux proche des moyennes régionale et nationale*
- **16 %** ont consulté leur **médecin traitant** **dans les 7 jours** après leur retour à domicile
→ *un taux inférieur aux moyennes régionale et nationale*
- **33 %** ont consulté un **cardiologue** **dans les 2 mois** après leur retour à domicile
→ *un taux inférieur aux moyennes régionale et nationale*

PARCOURS
DE SOINS



	Sarthe	Pays de la Loire	France
Parmi les habitants hospitalisés pour une insuffisance cardiaque, proportion¹ d'entre eux ayant (2023) :			
été réhospitalisés en court séjour dans un délai de 3 mois	14%	13%	13%
consulté son médecin traitant dans un délai de 1 à 7 jours	16%	22%	28%
consulté un cardiologue dans un délai de 2 mois	33%	38%	41%

Source : SNDS (PMSI MCO-ATIH, DCIR-Cnam) - exploitation ORS

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus hospitalisées en court séjour pour insuffisance cardiaque, avec un mode d'entrée et mode de sortie « domicile ».

1. Proportion brute.

La HAS recommande après une hospitalisation pour décompensation cardiaque :

- une consultation chez le médecin traitant dans la semaine qui suit l'hospitalisation,
- une consultation chez un cardiologue entre 1 semaine et 2 mois après l'hospitalisation.

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients à leur sortie de l'hôpital et de diminuer le taux de réhospitalisations, l'Assurance maladie propose un service de retour à domicile pour les personnes hospitalisées pour décompensation cardiaque, le Prado. Ce service repose sur la prise en charge du patient, en ville, par le médecin traitant en collaboration avec le cardiologue et l'infirmier libéral formé au suivi de l'insuffisance cardiaque. En France, en 2022, 19 500 patients ont bénéficié de ce service à la suite d'une hospitalisation pour insuffisance cardiaque.

HAS. (2014). Guide du parcours de soins. Insuffisance cardiaque, 81 p.
Assurance maladie (2023). Retour à domicile après hospitalisation. Suivi en ville après décompensation cardiaque, 4 p.

PERSONNES ÂGÉES



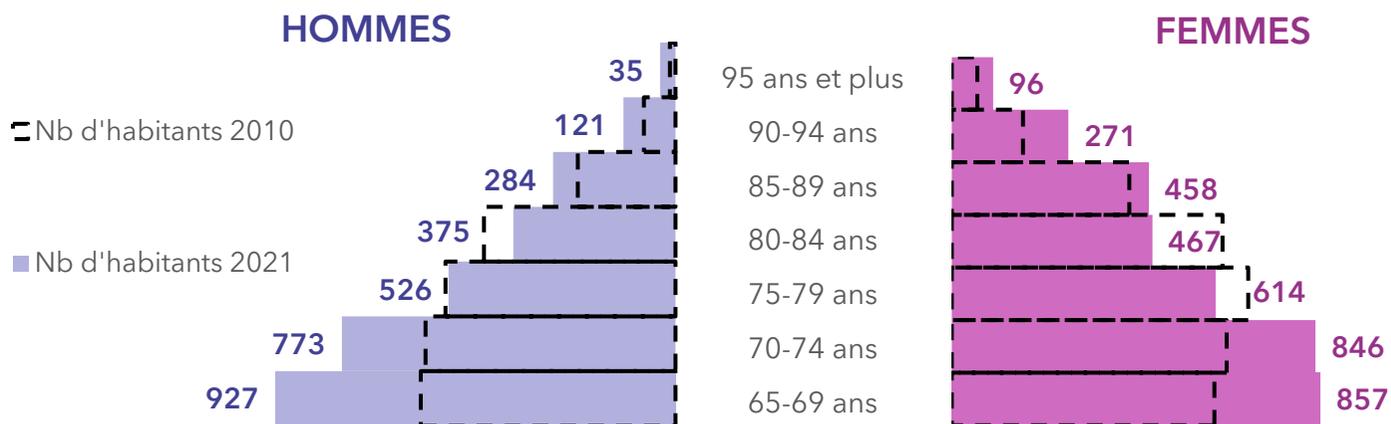


Évolution des effectifs des 65 ans et plus

En 2021, **6 650 habitants sont âgés de 65 ans ou plus, soit près d'1 habitant sur 4 (23 %)**

- un taux proche des moyennes départementale (23 %) et nationale (21 %)

Un effectif en nette hausse : 985 personnes âgées supplémentaires sur le territoire par rapport à 2010 (+ 17 %, + 24 % en Sarthe, + 27 % en France)



Source : RP (Insee) - exploitation ORS

Projections démographiques en Sarthe

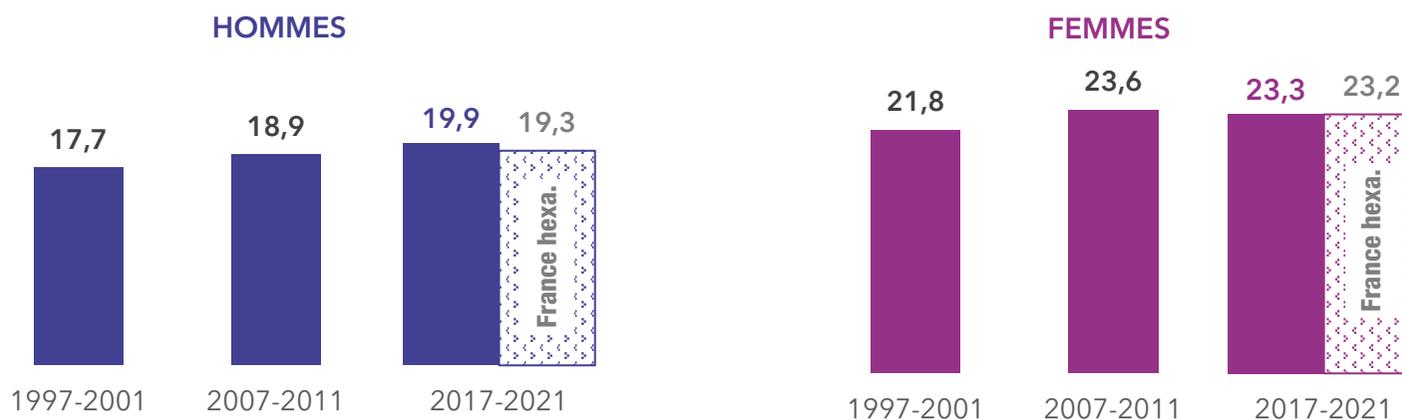
Comme en France et Pays de la Loire, le vieillissement de la population sarthoise va s'amplifier dans les années futures. Selon le scénario central de l'Insee, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus atteindrait 31 % en 2070, contre 22 % en 2018.

M. Barré. (2022). À l'horizon 2070, une croissance de la population régionale malgré un ralentissement. Insee Flash Pays de la Loire. Insee Pays de la Loire. n° 131. 2 p.



Espérance de vie à 65 ans

- **en hausse** chez les hommes, **en légère baisse** chez les femmes en 2017-2021 par rapport à 2007-2011
- **qui reste supérieure chez les femmes** (+ 3,4 ans par rapport aux hommes en 2017-2021) **mais un écart qui se réduit** (+ 4,1 ans au début des années 2000)
- **supérieure à la moyenne nationale chez les hommes** (+ 0,6 an), **proche chez les femmes**



Sources : Inserm CépiDc, Insee - exploitation ORS
Moyenne sur 5 ans.

Espérance de vie à 65 ans sans incapacité

En France, en 2022, une femme de 65 ans peut espérer vivre 11,8 ans **sans incapacité**, un homme, 10,2 ans.

Deroyon T. (2023). L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,2 ans pour les hommes en 2022. Études et Résultats. Drees. n° 1290. 5 p.



Lieu de vie

900 habitants âgés de 80 ans ou plus vivent seuls à leur domicile, soit deux personnes âgées sur cinq (43 %, 42 % en Sarthe, 42 % en France)

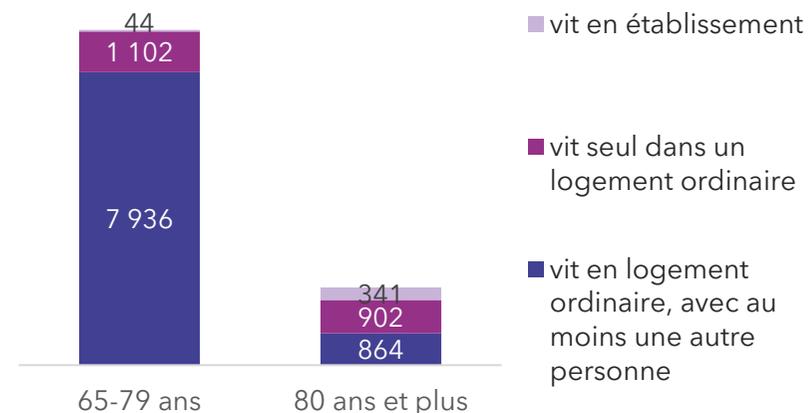
Un effectif en recul

(- 5 % entre 2015 et 2021) alors qu'il est en hausse à l'échelle départementale (+ 5 %) et nationale (+ 5 %)

Des personnes âgées résidant plus souvent en établissement (16 %) qu'au plan national (13 %)

→ un constat à rapprocher de l'offre d'hébergement disponible sur le territoire (cf. page 75)

Répartition des habitants de 65 ans et plus selon leur âge et leur lieu de vie (2021)



	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Proportion de personnes âgées de 80 ans et plus vivant (2021) :				
- seules en logement ordinaire	43%	42%	40%	42%
- en établissement ¹	16%	15%	17%	13%
- avec au moins une autre personne, autres situations	41%	44%	43%	45%

Source : RP (Insee) - exploitation ORS

1. Personnes dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale.



Offre d'hébergement pour personnes âgées

Un taux global d'équipement supérieur aux moyennes départementale et nationale

	CPTS			Sarthe	Pays de la Loire	France hexagonale
	Nb de structures	Nombre total de places	Taux de places ¹			
EHPAD	5	385 ²	119	110	123	96
Résidences autonomes	2	127	39	32	23	19
USLD	0	0	0	6	4	5

Sources : Finess (août 2024), SAE 2023, RP 2021 (Insee) - exploitation ORS

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

USLD : Unité de soins longue durée.

1. Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus résidant sur le territoire.

2. Dont 7 places en accueil de jour, et 21 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres démences.

Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Sarthe

Fin 2023, 5 644 Sarthois **vivant à domicile** bénéficient de l'APA, ce qui représente un taux de 9 bénéficiaires pour 100 habitants âgés de 75 ans et plus. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (11 fin 2022 en France hexagonale). 14 % de ces bénéficiaires de l'APA sont en GIR 1 ou 2 (contre 20 % en France).

L'effectif de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile a augmenté de 15 % entre 2019 et 2023 (4 912 en 2019). Cette hausse est plus marquée pour les bénéficiaires en GIR 1 (+ 45 %), GIR 2 (+ 22 %) et GIR 3 (+ 29 %) que pour les bénéficiaires en GIR 4 (+ 8 %).

Parmi les personnes âgées **résidant en EHPAD ou en USLD** en Sarthe, 6 167 bénéficient de l'APA fin 2023. Cet effectif a diminué de 2 % entre 2019 et 2023 (6 271 en 2019).

Sources : Conseil départemental de la Sarthe, Enquête Aide sociale (Drees), Insee



Prises en charge pour maladie chronique

Ensemble des maladies chroniques

65 % des hommes et 50 % des femmes, âgés de 65 ans et plus, sont pris en charge pour au moins une pathologie chronique¹ (2021)

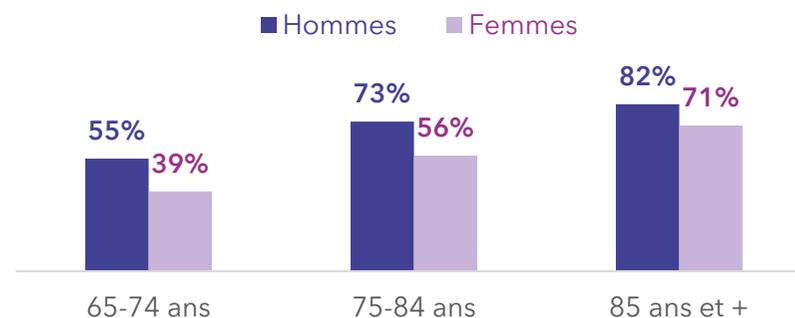
- des taux atteignant plus de 70 % parmi les 85 ans et plus
- un taux global (57 %) inférieur à la moyenne nationale (59 %)

Maladies neurologiques et dégénératives

(6,5 % des personnes âgées concernées)

- **Démences, dont maladie d'Alzheimer :**
280 personnes prises en charge, soit 3,7 % des 65 ans et plus, - un taux inférieur à la moyenne nationale (4,7 %)
- **Maladie de Parkinson :**
120 personnes prises en charge, soit 1,7 % des 65 ans et plus - un taux proche de la moyenne nationale (1,6 %)

Proportion de personnes âgées prises en charge pour au moins une maladie chronique selon l'âge et le sexe (2021)



	CPTS		France hexa.
	effectifs	% ³	% ³
Personnes âgées de 65 ans et plus prises en charge, en 2021, pour :			
- au moins une maladie chronique	3 970	57%*	59%
- au moins une maladie neurologique ou dégénérative ²	470	6,5%*	7,5%
<i>dont : - démences, dont maladie d'Alzheimer</i>	280	3,7%*	4,7%
<i>dont : - maladie de Parkinson</i>	120	1,7%	1,6%

Source : Cartographie des pathologies, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ayant eu recours dans l'année à des soins remboursés, y compris résidents en Ehpad.

1. Être pris en charge pour l'une des pathologies identifiées dans la Cartographie des pathologies et des dépenses, méthodologie de repérage d'une quarantaine de groupes de pathologies développée par la Cnam. Ces pathologies sont identifiées à partir du fait d'être en ALD, et/ou d'avoir été hospitalisé, et/ou de bénéficier d'un traitement médicamenteux ou d'actes médicaux spécifiques | 2. Comprend les démences (notamment la maladie d'Alzheimer), la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques, la paraplégie, la myopathie et la myasthénie, l'épilepsie et les autres affections neurologiques.

3. Taux standardisés sur l'âge.

* Écart statistiquement significatif avec la moyenne nationale.



Visites à domicile des médecins généralistes libéraux

600 visites à domicile ont été réalisées par des médecins généralistes libéraux auprès des habitants de la CPTS âgés de 65 ans et plus (hors résidents en Ehpad) en 2023

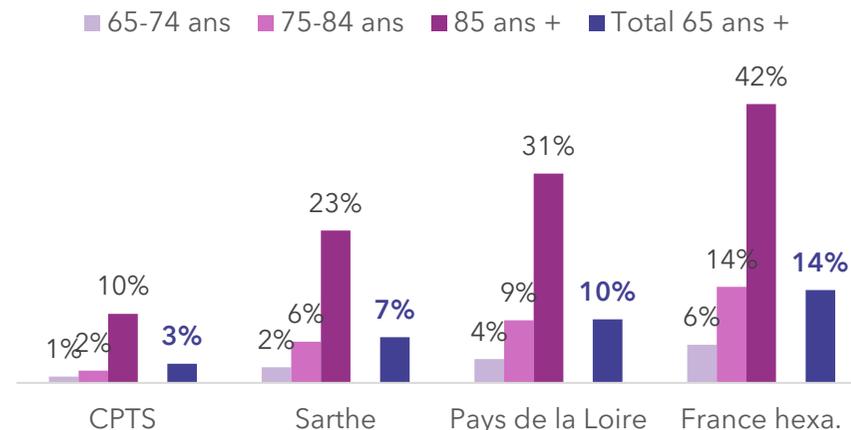
200 habitants de 65 ans et plus en ont bénéficié, soit 3 % d'entre eux

- ce taux s'élève à 10 % parmi les 85 ans et plus (soit 130 habitants)
- des taux très nettement inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale

Parmi les habitants de 65 ans et plus ayant eu une visite à domicile :

- 35 % en ont eu une seule dans l'année
- 43 % entre 2 et 4 visites
- et 22 % 5 visites ou plus

Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ayant eu au moins une visite à domicile d'un médecin généraliste libéral (2023)



Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
Champ : Hors résidents en Ehpad, y compris les visites de SOS médecins. Les visites réalisées par les médecins généralistes salariés du Pôle santé Simone Veil ne sont pas prises en compte.

Activité du Pôle santé Simone Veil dans le cadre l'expérimentation PEPS

Le Pôle santé Simone Veil, situé à La Ferté-Bernard, a intégré en 2022 l'expérimentation nationale d'un paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville (PEPS). Le Pôle a fait le choix de centrer cette expérimentation sur la patientèle âgée de plus de 65 ans.

Dans le cadre de cette expérimentation, les médecins généralistes salariés du Pôle ont réalisé en 2023 :

- 172 visites à domicile auprès de 86 patients
- et 6 308 consultations auprès de 1 529 patients.

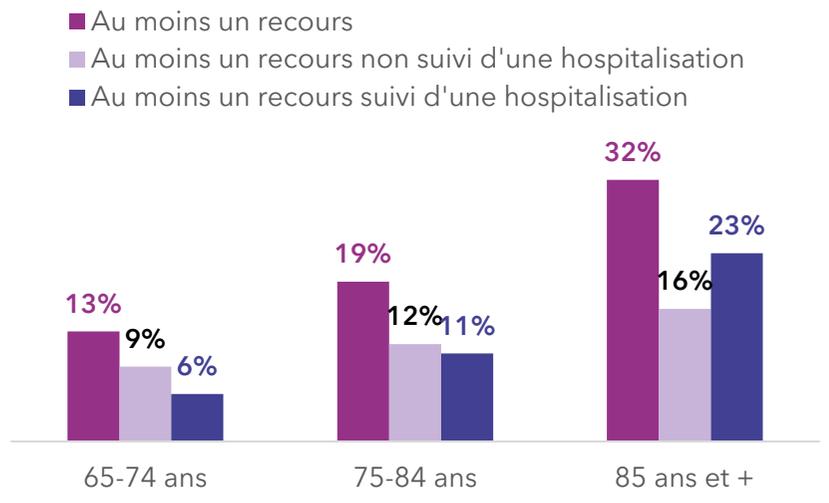


Recours aux services d'urgences (2023)

19 % des habitants âgés de 65 ans et plus ont eu recours en 2023 à un service d'urgences

- un taux atteignant 32 % parmi les habitants âgés de 85 ans et plus (33 % en France)
 - 11 % ont eu au moins une fois dans l'année un recours non suivi d'une hospitalisation et 11 % au moins une fois un recours suivi d'une hospitalisation
- des taux proches des moyennes nationales mais supérieurs aux moyennes régionales

Proportion de personnes âgées ayant eu au moins un recours dans l'année à un service d'accueil des urgences ou de soins critiques (2023)



	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Personnes âgées de 65 ans et plus ayant eu au moins un recours à un service d'accueil des urgences ou de soins critiques au cours de l'année 2023	19%	18%	16%	20%
dont : au moins un recours non suivi d'une hospitalisation	11%	9%	9%	12%
dont : au moins un recours avec hospitalisation	11%	12%	10%	10%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
Taux bruts.



Hospitalisations pour déshydratation

- 17 habitants de la CPTS âgés de 65 ans ou plus ont été hospitalisés en court séjour pour déshydratation en 2023
- cet **effectif est en hausse** (11 personnes en 2019, + 55 %) alors qu'il stable au plan départemental et en recul au plan régional (- 12 %) et national (- 10 %)

Source : PMSI MCO-SNDS (ATIH, Cnam) - exploitation ORS

Hospitalisations évitables pour déshydratation chez la personne âgée

Au plan national, plus de 80 % des hospitalisation potentiellement évitables (HPE) concernaient, en 2017, des personnes âgées de 65 ans ou plus (35 % des personnes âgées de 85 ans ou plus). **La déshydratation était la troisième pathologie en cause la plus fréquente**, derrière l'insuffisance cardiaque et les BPCO.

Bergonzoni A, Legendre B, Richet J, et al. (2023). Les hospitalisations potentiellement évitables touchent davantage les ouvriers et les agriculteurs. Études et Résultats. Drees. n° 1262. 7 p.



Dénutrition

Environ 230 habitants âgés de 70 ans et plus (hors résidents en Ehpad) ont bénéficié d'au moins un **remboursement de compléments nutritionnels oraux (CNO)** au cours de l'année 2023, soit 4,5 %

- un taux qui augmente avec l'âge :
3 % chez les 70-84 ans, 10 % chez les 85 ans et plus
- un taux inférieur aux moyennes départementale (5,7 %), régionale (5,9 %) et nationale (7,6 %)

	CPTS	Sarthe	Pays de la Loire	France hexa.
Personnes âgées de 70 ans ou plus ayant eu au moins un remboursement de CNO en 2023				
Hommes	3,9%	5,4%	5,7%	7,1%
Femmes	5,1%	6,0%	6,1%	7,9%
Deux sexes	4,5%	5,7%	5,9%	7,6%

Source : SNDS (Cnam) - exploitation ORS
Champ : Hors résidents en Ehpad.
Taux bruts.

Dénutrition chez la personne âgée

« La prévalence de la dénutrition varie de 4 à 10 % à domicile, de 15 à 38 % en institution et de 30 à 70 % à l'hôpital [...] La dénutrition est un facteur de risque indépendant d'accroissement de la morbidité et de la mortalité, quelles que soient les pathologies sous-jacentes (défaillances chroniques d'organes, troubles cognitifs, cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2...), et même chez les sujets en surpoids ou obèses. Le risque de chutes, de fractures, d'hospitalisation, d'infections nosocomiales, de dépendance et de décès est augmenté. »

HAS. (2021). Diagnostic de la dénutrition chez la personne de 70 ans et plus. Recommandations de bonne pratique. Argumentaire. 193 p.

Dans le cas où les mesures d'adaptation et d'enrichissement de l'alimentation échouent, une complémentation nutritionnelle orale peut être prescrite.

INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ





Niveau de vie

Le niveau de vie annuel médian des personnes vivant dans un ménage varie en 2021 de 20 330 € à 26 190 € selon les communes de la CPTS¹

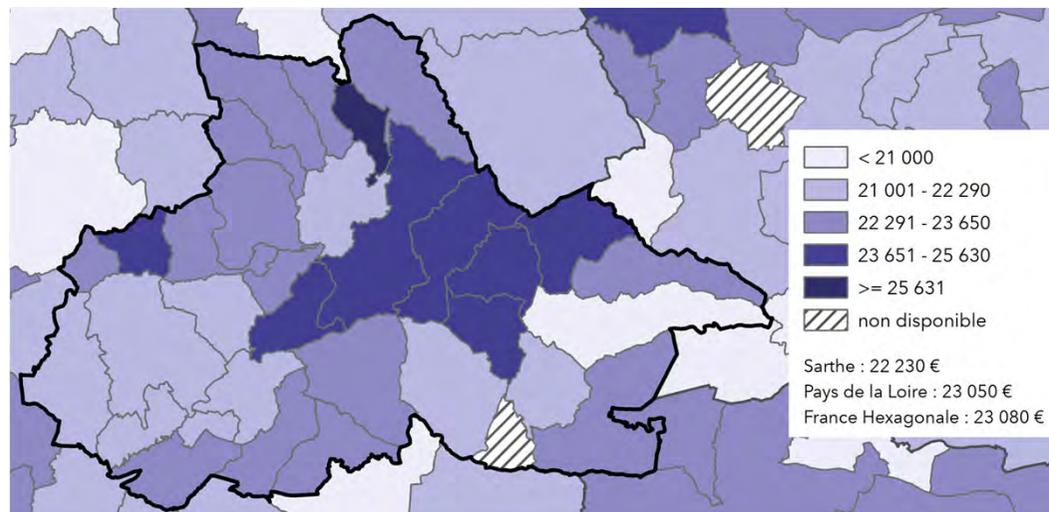
Niveau de vie **le plus faible** (inférieur de 9 % à la valeur départementale) :

- Gréez-sur-Roc

Niveau de vie **le plus élevé** (supérieur de 18 % à la valeur départementale) :

- Souvigné-sur-Même

Niveau de vie médian des ménages selon la commune de résidence (2021)



Source : Filosofi (Insee) - exploitation ORS

Le niveau de vie médian est la valeur du niveau de vie qui partage la population en deux parties égales : 50 % des individus ont un niveau de vie en dessous et 50 % au-dessus.
Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Exemple : un niveau de vie de 21 000 € par an correspond à un revenu disponible de 1 750 € par mois pour une personne seule et de 3 675 € par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

1. Donnée non disponible pour la commune de Champrond.

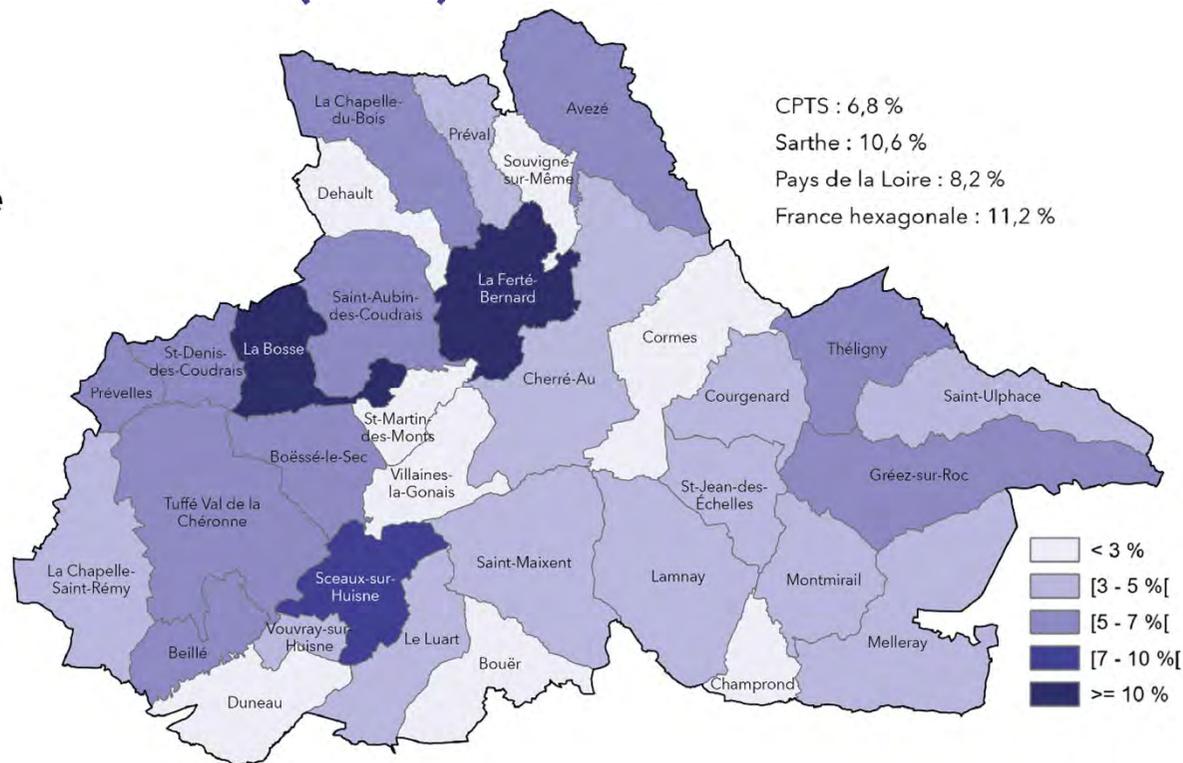


Complémentaire santé solidaire (CSS)

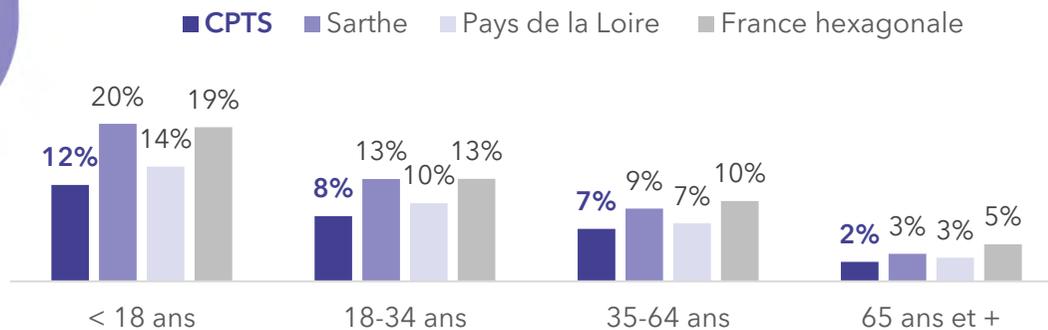
Taux de bénéficiaires de la CSS (2023)

Fin 2023, **7 %** des habitants bénéficient de la Complémentaire santé solidaire (CSS)

- un taux qui varie de 0 % à 13 % selon les communes de la CPTS
- un taux global inférieur aux moyennes départementale (11 %), régionale (8 %) et nationale (11 %)
 - un constat qui se retrouve pour les différentes classes d'âge



Taux de bénéficiaires de la CSS selon la classe d'âge (2023)



Source : DCIR/SNDS (Cnam) - exploitation ORS
 Taux bruts.

Complémentaire santé solidaire (CSS)

La CSS est un dispositif mis en place fin 2019 en remplacement de la Couverture maladie universelle (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Elle permet aux personnes à faibles revenus et bénéficiaires de l'assurance maladie de disposer d'une complémentaire santé. En fonction des ressources, la complémentaire santé est gratuite (CSS sans participation financière) ou coûte moins d'un euro par jour et par personne (CSS avec participation financière).

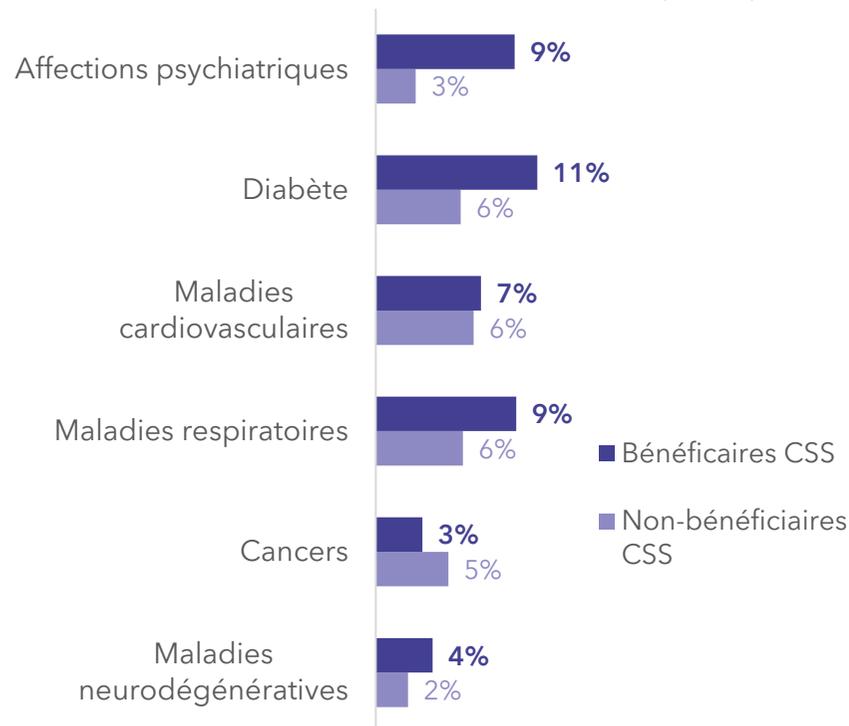


État de santé

Des bénéficiaires de la CSS plus souvent pris en charge que les non-bénéficiaires pour une maladie chronique :
34 % contre 23 % en 2021

- un écart particulièrement marqué pour les affections psychiatriques (9 % contre 3 %), le diabète (11 % contre 6 %)
- un constat qui ne se retrouve pas pour les cancers : les bénéficiaires de la CSS sont moins souvent pris en charge pour ces pathologies (3 % contre 5 %)

Taux¹ de personnes prises en charge pour les principales maladies chroniques selon le fait de bénéficier ou non de la CSS (2021)



Source : Cartographie des pathologies et des dépenses, version G10 (SNDS, Cnam) - exploitation ORS

1. Taux standardisés sur l'âge.

CSS : Complémentaire santé solidaire.



Recours aux soins, dépistage

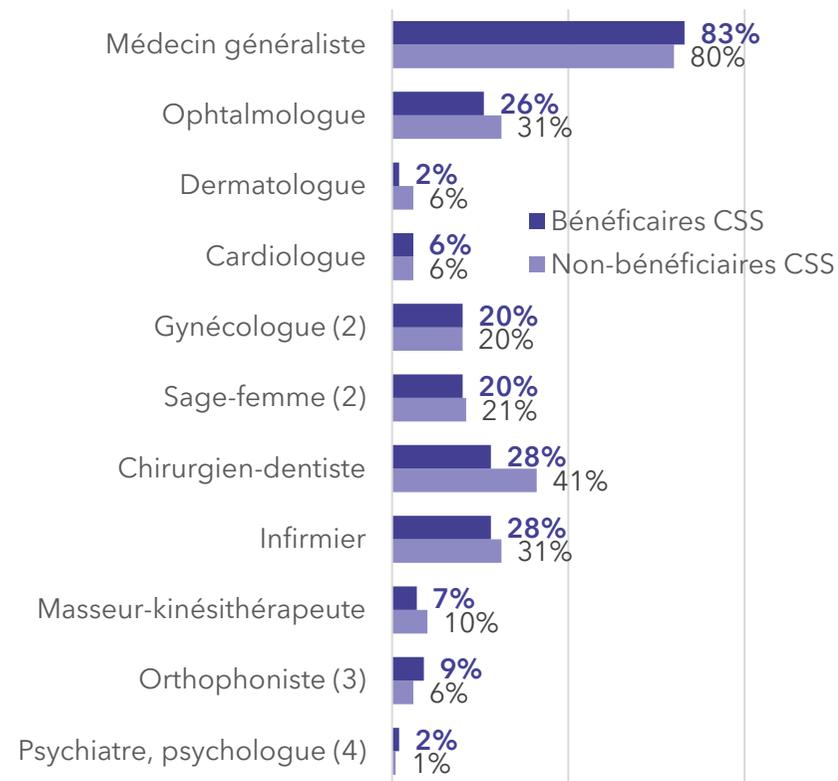
Recours aux professionnels de santé

Par rapport aux non-bénéficiaires de la CSS, les bénéficiaires de la CSS recourent **moins souvent** aux ophtalmologues, dermatologues, chirurgiens-dentistes, infirmiers et aux masseurs-kinésithérapeutes. Ils ont, par contre, **plus souvent** recours aux médecins généralistes, aux orthophonistes (pour les enfants) et aux psychiatres ou psychologues.

Dépistage du cancer du col de l'utérus

un taux de participation nettement **plus faible** parmi les femmes de 25-64 ans bénéficiant de la CSS : 36 % contre 53 % pour les femmes non-bénéficiaires de la CSS sur la période 2020-2022

Proportion¹ de personnes ayant eu recours au moins une fois dans l'année aux professionnels de santé selon le fait de bénéficier ou non de la CSS (2022)



Source : DCIR/SNDS (Cnam) - exploitation ORS

1. Taux standardisés sur l'âge (taux bruts pour orthophoniste).

2. Chez les femmes âgées de 15-74 ans.

3. Chez les enfants âgés de moins de 15 ans.

4. Ne sont pas pris en compte les recours aux psychologues libéraux qui ne font pas l'objet de remboursement par l'assurance maladie, ainsi que les recours aux services de soins de psychiatrie.

CSS : Complémentaire santé solidaire.



Comportements, habitudes de vie en Pays de la Loire selon le milieu social



Fumeur quotidien

35% des **ouvriers**

9% des cadres, professions intellectuelles supérieures

Alcoolisations ponctuelles importantes (6 verres ou plus) au moins une fois par mois

36% des **ouvriers**

18% des autres catégories socioprofessionnelles



Consommation hebdomadaire d'alcool

44% des habitants ayant un diplôme équivalent ou inférieur au baccalauréat

52% des habitants ayant un **diplôme supérieur au baccalauréat**

Usage régulier de cannabis (au moins une fois par mois)



6% des habitants ayant des **revenus faibles**

1,5% de ceux avec des revenus élevés

Manger au moins 5 portions de fruits ou légumes par jour

19% des habitants ayant des revenus faibles ou intermédiaires

29% de ceux **avec des revenus élevés**



Appliquer de la crème solaire, toutes les 2 heures, pour se protéger lors d'une journée ensoleillée en été

24% des habitants ayant un diplôme inférieur au baccalauréat

48% des habitants ayant un **diplôme supérieur au baccalauréat**

Source : Baromètre Santé publique France 2021 - exploitation ORS

Pour en savoir plus sur les résultats régionaux du Baromètre de Santé publique France 2021
→ www.orspaysdelaloire.com/nos-activites/barometre-de-sante-publique-france

Portrait Santé CPTS Perche Emeraude

Ce document dresse un état des lieux actualisé de la santé et ses déterminants à l'échelle de la CPTS Perche Emeraude, à partir de l'analyse croisée de nombreuses données statistiques. Illustré de cartes, graphiques et chiffres-clés, il décrit les principaux enjeux de santé sur le territoire.

Il est organisé en dix volets : vue d'ensemble, santé mentale, conduites addictives, nutrition, santé sexuelle, offre de soins, recours aux soins, parcours de soins, personnes âgées et inégalités sociales de santé.

Cette étude, réalisée par l'ORS, a été financée par la CPTS Perche Emeraude.



Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Hôtel de la Région • 1 rue de la Loire • 44966 NANTES Cedex 9

Tél. 02 51 86 05 60 • accueil@orspaysdelaloire.com • www.orspaysdelaloire.com